

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE DE LA VILLE DE BANGUI



Stratégie de développement et Plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui

Préparé par Fabio Salbitano
Consultant international spécialiste en foresterie urbaine

Coordonné et supervisé par Michelle Gauthier, en collaboration avec Miguel Trossero,
Département des forêts, FAO

Édité par
Anne-Gaëlle Abhervé-Quinquis

Supporté par le programme de coopération technique
« Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de
foresterie urbaine et périurbaine à Bangui, République centrafricaine »

TCP/CAF/3103

Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
Rome, 2009

L'objectif de ces publications est de fournir les plus récentes informations sur les activités et les programmes en cours, afin de faciliter le dialogue et d'enrichir la discussion. Ces documents de travail ne reflètent aucunement la position officielle de la FAO. Merci de vous référer à la section forêt du site web de la FAO (www.fao.org/forestry) pour plus d'informations.

Pour plus d'information, vous êtes prié de contacter:

Moujahed Achouri
Chef
Service de la conservation des forêts
Division de la gestion des forêts
Département des forêts
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
E-mail : moujahed.achouri@fao.org
Web site: www.fao.org/forestry

Commentaires et suggestions sont appréciés.

Pour citation:

FAO. 2009. Stratégie de développement et Plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui. Foresterie urbaine et périurbaine - Document de travail 3. Rome.



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du service des publications et du multimédia, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou par courrier électronique à copyright@fao.org

AVANT-PROPOS

Au seuil de ce troisième millénaire, la population mondiale est passée de majoritairement rurale à principalement urbaine, une tendance appelée à se maintenir. Malheureusement, cette situation a trop souvent été accompagnée d'une détérioration marquée des ressources arborées et forestières dans les villes et leur proximité.

De façon générale, l'expansion rapide des villes a pris place sans que soient élaborées de réelles stratégies de planification territoriale permettant de répondre à une telle croissance. À cette situation problématique s'ajoute l'absence de plateformes de dialogue permettant aux citoyens de définir, de concert avec les autorités locales et nationales, une vision commune du développement urbain et périurbain.

Lorsque les populations doivent lutter au quotidien contre la faim et la malnutrition, lorsque de surcroît elles doivent affronter les conséquences de catastrophes naturelles comme les inondations et les glissements de terrains, les questions forestières sont souvent reléguées au bas de l'échelle des priorités. Toutefois, un investissement cohérent des gouvernements et des communautés dans la protection et la restauration d'un couvert arboré adapté peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie dans un environnement sain pour tous, dans la mesure où de telles mesures sont accompagnées par des politiques de bonne gouvernance.

La problématique vécue en République centrafricaine et, en particulier, dans la capitale de Bangui, se complique lorsqu'aux besoins de terres agricoles pour les activités économiques et de survie, ainsi qu'aux besoins de bois de feu et de charbon pour la cuisson des aliments et comme principale source énergétique de certaines industries, s'ajoute une population croissante liée à l'insécurité et à la recherche d'options économiques en milieu urbain. La dynamique entre les villes centrafricaines et le milieu rural doit donc être appréhendée dans son ensemble lors de la recherche de solutions viables.

Promouvoir un environnement vert pour ses villes en portant une attention particulière au lien unissant les villes, les forêts, l'eau, la biodiversité et la pauvreté constitue désormais un élément stratégique incontournable du développement national. En effet, des actions ciblées sur le territoire affecté par l'urbanisation de Bangui et d'autres villes pourraient contribuer à l'amélioration du bien-être de plus de la moitié de la population nationale.

Le gouvernement de Bangui, ses autorités décentralisées et les autorités locales associées à la ville de Bangui ont donc désiré entamer une réflexion à long terme sur le devenir de l'optimisation du couvert arboré et forestier dans sa dimension régionale, et élaborer une stratégie et un plan d'action pour la capitale qui puisse aussi jeter les jalons pour d'autres villes du pays. C'est avec l'appui de la FAO que le Programme de Coopération Technique «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à

Bangui» a induit un dialogue élargi encourageant une implication collective et responsable de tous.

Les questions d’approvisionnement en bois-énergie ayant été identifiées comme cruciales quant à leur impact sur la sécurité alimentaire et les changements d’utilisation des terres et de déboisement, deux documents de la Série FAO Foresterie Urbaine – Bois-énergie ont été préparés avec l’appui du même projet. « WISDOM pour les Villes » est d’envergure normative globale. « Plateforme WISDOM – Diagnostique et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie » est un outil méthodologique validé à Bangui qui a été conçu en appui aux décideurs.

La stratégie et le plan d’action contenus dans le présent document fait la promotion d’une vision verte au bénéfice des populations. Ce n’est qu’en joignant les efforts de tous les secteurs et institutions concernés qu’il sera possible de mettre de l’avant un développement harmonieux et équitable de Bangui et d’autres villes en devenir. Gouvernements, autorités locales, forestiers et citoyens se doivent d’insister sur la nécessité d’amorcer un dialogue élargi visant à assurer une implication collective et responsable de tous, en réconciliant ce qui ne devrait être dissocié, soit communauté, arbres et bien-être.



Monsieur José-Antonio Prado
Directeur
Direction de la gestion des forêts
Département des forêts
FAO, Rome, Italie



Monsieur Rubens Nambaï
Directeur de Cabinet
Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
Bangui, République centrafricaine

REMERCIEMENTS

La construction d'une vision verte pour les villes ne peut se faire sans la participation active de toutes les parties prenantes. Une très large consultation est à la base des produits finaux du projet « Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui, République centrafricaine », afin de promouvoir une responsabilisation de tous les acteurs et la mise en œuvre des recommandations qui ont été approuvées sur une base consensuelle pour le bien-être de la société centrafricaine, et de Bangui en particulier. Nous tenons à remercier tous ceux de la scène nationale qui ont participé au processus, représentants des instances gouvernementales et des autorités locales et municipales de Bangui, des centres de formation et de recherches, des organisations non gouvernementales œuvrant pour les citoyens des villes et des communautés environnantes, ainsi que du secteur privé et de la société civile en général.

Nous remercions particulièrement le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche qui a assuré la maîtrise du programme, particulièrement Monsieur Emmanuel Bizot, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche; Madame Jacqueline Madozein, ex-Directrice de Cabinet du Ministère des Eaux, Chasse et Pêche; Monsieur Théodore Mbaro, Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche; Monsieur Anatôle Mobali, Chef de service de la sylviculture, de la conservation des sols et de la gestion participative; et Monsieur Robert Namsenei, Directeur pour le Compte d'Affectation Spécial du Développement Forestier.

L'équipe de la mairie de Bangui, sous la tutelle de M. Jean Barkès Gombe-Kette maire de Bangui, s'est unie aux autres mairies environnantes, notamment celles des arrondissements de Bangui et de la sous-préfecture de Bimbo (Bégoua et Bimbo) et la commune de Pissa encourageant une approche territoriale inclusive et intégrée.

L'équipe nationale qui constituait la cheville ouvrière a été coordonnée dans sa première phase par Monsieur Yves Yalibanda, Directeur Général des Eaux et Forêts, Chasse et Pêches, qui a été remplacé dans sa seconde phase par Monsieur Théodore Mbaro. Elle a compté sur les services assidus de Messieurs Luc Dimanche (sylviculture), Fernand Mboutou (socio-économique, en produits forestiers non ligneux, et organisations), Théophile Momokoama (approche participative et vulgarisation, éducation et communication), Étienne Yandji (foyers améliorés et filière bois-énergie), Dieudonné Gourné (agriculture urbaine), Georges Ngassé (produits forestiers non ligneux) et Éloi Limbio (politique, législation et cadre institutionnel) comme consultants nationaux.

Parmi les sociétés et institutions d'État dont le rôle est indéniable et qui ont apporté leur contribution tout au long du processus, il faut citer la Société de distribution d'eau en Centrafrique (SODECA), l'Énergie Centrafricaine (ENERCA), la Société Centrafricaine de Télécommunication (SOCATEL) et l'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique (ICRA). Les organisations non-gouvernementales furent nombreuses à participer, et nous nous limiterons à celles qui ont assuré l'encadrement des associations et groupements, l'ONG ÉCHELLE et le

Centre de Documentation, d'Information et de Formation pour le Développement (CEDIFOD). Nous nommerons également le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF), qui a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des plans d'aménagement, de suivi et d'appui à leur mise en œuvre. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement centrafricain, à travers le Compte d'Affectation Spécial de Développement Forestier et Touristique (CAS-DFT).

L'appui reçu par les institutions et experts internationaux mérite d'être soulignée tant pour l'expertise complémentaire et les recommandations apportées que pour le dialogue à maintenir pour les phases ultérieures d'appui au plan d'action. Messieurs Claude Ramilison et Ibrahima Mboji ont respectivement apporté leur savoir en matière énergétique et juridique. Le suivi des deux composantes principales du projet et la finalisation des produits finaux ont été assurés tout au long du projet par Messieurs Fabio Salbitano en ce qui concerne la stratégie et le plan d'action, et Rudi Drigo pour la « Plateforme WISDOM – Diagnostique et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie ». Le mérite de la finalisation de ces documents revient à Mesdames Januaría Solari et Anne-Gaëlle Abhervé-Quinquis.

Répondant au caractère multidisciplinaire et intersectoriel de cette problématique, plusieurs collègues de la FAO ont également contribué à l'élaboration de ce document, enrichissant l'échange d'information et fournissant leurs avis et conseils. Les auteurs souhaitent particulièrement remercier les personnes suivantes: Monsieur Mai Moussa Abari, Représentant de la FAO en République centrafricaine, qui a apporté un apport clef depuis la conception du projet; Madame Michelle Gauthier, chargée du programme de la foresterie urbaine, Service de la conservation des forêts (FOMC), qui a assuré la coordination du projet; Monsieur Miguel Trossero, du programme bois-énergie, Service des produits forestiers (FOIP), pour le suivi assidu des questions énergétiques et Madame Élixa Morgera, du Service Juridique (LEGN), qui a apporté son expertise en matière légale et institutionnelle.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDA	Agence Centrafricaine de Développement Agricole
ACK	Association des Charbonniers de Kapou (Ombella-Mpoko), groupement
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AFMG	Association Femmes Mama Gbazabangui
AMN	Amis de la Nature, ONG
ATA	Groupement ATA MANDAO
CARITAS	Caritas international, ONG
CDF	Centre de Données Forestières, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Chargé de l'environnement
CEDIFOD	Centre de Documentation, d'Information et de Formation pour le Développement, ONG
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
COFOC	Coopérative de forgerons de Centrafrique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COOPI	Cooperazione Internazionale (ONG italienne)
CORAF-AC	Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricole - Afrique Centrale
DONAVAL	Association DoNaVal (Dons de Nature Valorise) Nature et Santé
ÉCHELLE	ONG ÉCHELLE
ENERCA	Énergie Centrafricaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FBG	Femmes Bata Gbako
FEMENV	Femme et Environnement « BATA-GBAKO », ONG
ICRA	Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
ISDA	Association internationale pour le développement des graines
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, chargé de l'environnement
OCDN	Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature
ONFR	Organisation des Femmes Rurales « Fleurs de Centrafrique »
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier
PGPRF	Programme de Gestion Participative des Ressources Forestières
PGPRN	Programme de Gestion Participative des Ressources Naturelles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REFADD	Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
UE	Union Européenne

FIGURES

Figure 1: Carte de la population et des villes en RCA (d'après Drigo, 2007).....	2
Figure 2: Bangui ville verte, Bangui ville diffuse.	3
Figure 3: Les dimensions opérationnelles de la FUPU.	6
Figure 4: Liaisons entre consommation énergétique et pauvreté (RCA-MÉPCI 2005b).	9
Figure 5: Bassin d'approvisionnement de Bangui et de ses alentours.	24
Figure 6: Influence de la croissance de la ville de Bangui sur la couverture forestière sud-ouest de la ville et dans la région frontalière congolaise, ces 20 dernières années (d'après Drigo, 2007)...	40

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
REMERCIEMENTS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
FIGURES	VIII
RÉSUMÉ	XII

PARTIE 1. CONTEXTE

INTRODUCTION.....	2
Justification et objectifs de la stratégie	2
Considérations générales	3
La question urbaine en RCA	3
Caractéristiques et particularités de l'urbanisation de Bangui	4
FUPU: définitions	6
Définition théorique.....	6
Définition appliquée.....	6
Enjeux et problématiques prioritaires.....	8
Analyser les menaces	8
Anticiper les changements	10
Bénéfices attendus	12

PARTIE 2. STRATÉGIE..... 13

Stratégie générale.....	14
Définition et objectifs.....	14
Territoire concerné	15
Processus d'adoption	15
Partenariats sociaux et institutionnels.....	15
Déclinaison avec les autres stratégies existantes	16
Organisation de la stratégie	17
Trois niveaux d'intervention	17
Cinq critères d'analyse	17
Trois axes stratégiques sectoriels	18
Plan d'action FUPU 2008-2012	19
Objectif général.....	19
Pré-requis.....	19
Déclinaison avec les autres stratégies existantes	20
Limites de validité	20
Organisation.....	21
Présentation par axe stratégique sectoriel	21
Deux outils majeurs: les plateformes stratégiques.....	23
1. La plateforme WISDOM	23
2. La plateforme juridique et institutionnelle	25

PARTIE 3. ACTIONS..... 30

Actions par niveau d'intervention et critères d'analyse	30
1. Dynamique du territoire et du paysage: fonctions écologiques des arbres et des forêts dans et autour de la ville	31
2. Cadres institutionnels	32
3. Partenariats sociaux et institutionnels.....	34
4. Techniques et technologies de planification et de gestion des espaces forestiers et agricoles urbains et périurbains	36
5. Recherche, formation, éducation	38
Actions par axes stratégiques sectoriels.....	39
Axe 1. Lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire	39
Axe 2. Lutte contre la pauvreté urbaine	43
Axe 3. Question énergétique et bois-énergie	47

PARTIE 4. FICHES PRATIQUES..... 54

Fiches du Plan d'action associées à l'axe 1 55
Adoption d'un Plan des espaces ouverts, de FUPU et de règlements associés à un milieu urbain vert – FUPU et AFUPU dans le Plan de ville, le Plan du secteur forestier et le Plan agricole (Plan vert public et privé)..... 55
Définition et mise en œuvre d'un programme opérationnel de reboisement de la zone urbaine et périurbaine. 58
Accords permanents de collaboration éducative et de recherche sur la sauvegarde du paysage et le programme de sensibilisation, divulgation et de vulgarisation. 60

Fiches du Plan d'action associées à l'axe 2 62
Adoption d'un sous-plan de certitudes dans le plan de ville pour la destination d'usage à long terme des terrains et logements..... 62
Élaboration d'un cadre juridique foncier adapté aux niveaux urbain, périurbain et de la région d'influence de Bangui..... 64
Programme de projets agroforestiers, agricoles, maraîchers, de pépinières et de FUPU. 65

Fiches du Plan d'action associées à l'axe 3 67
Adoption (et futur développement) de la Plateforme WISDOM par le gouvernement et les ministères comme système de support décisionnel pour la question énergétique. 67
Énergie de bois et charbon dans le Programme énergétique national..... 70
Programmes «Bois-énergie vert en action»..... 71

CONCLUSION ET PERSPECTIVE 54

Bibliographie..... 77
Annexes 81

RÉSUMÉ

La ville de Bangui fait face à un problème de développement lié à l'aménagement des ressources naturelles de son territoire avec des conséquences graves sur les conditions de bien-être de sa population, tant au niveau de son alimentation que de son appauvrissement économique.

En effet, le changement des terres forestières pour des établissements urbains en passant par l'occupation agricole a des répercussions néfastes sur les populations urbaines et périurbaines:

- précarité quant à l'accès aux ressources;
- vulnérabilité du paysage et du bassin versant avec risques d'érosion, de glissements de terrain et d'inondations, conséquences des événements climatiques extrêmes;
- réduction des approvisionnement des produits forestiers non ligneux et augmentation de leur prix;
- accès de plus en plus limité aux produits énergétiques issus du bois, tant à des fins domestiques qu'industrielles.

Le projet «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui, République centrafricaine», financé par la FAO et mis en œuvre par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, a investigué la problématique sous ses multiples facettes, incluant entre autres l'agriculture urbaine, la planification urbanistique, la dégradation des forêts et des terres, la participation de la société civile aux décisions, le cadre institutionnel et la bonne gouvernance, ainsi que la lutte contre la pauvreté dans un contexte difficile de migration vers les villes. Sur la base d'un constat de la situation, le projet a cherché à promouvoir des plateformes de dialogue adressant différents aspects de la problématique:

- une plateforme sociétale pour la construction d'une vision «verte» pour Bangui;
- une plateforme de type légal se penchant sur les questions institutionnelles et politiques;
- une plateforme thématique sur les questions énergétique avec un regard sur l'approvisionnement et la demande de bois-énergie et son impact environnemental et social, qui dépasse la population des limites administratives de la municipalité de Bangui.

Un constat majeur est que la contribution optimale des systèmes arborés et forestiers au bien-être de la population de Bangui et d'autres villes du pays n'est pas un problème sectoriel. Pour bâtir une vision verte vers une réduction de la pauvreté, toutes les parties prenantes doivent s'associer autour de stratégies et d'actions cohérentes et à long terme. Si l'infrastructure dite «verte» est plastique et peut relativement être modelée au gré des changements de décisions d'utilisation des terres, celle dite «grise» fait rarement marche arrière et limite considérablement

les options, une fois établie. Les coûts d'une planification manquante ou erronée en matière d'urbanisation sont donc très élevés. Une stratégie à long terme, mise en œuvre par des actions intelligentes, devrait prémunir une majorité de la société nationale contre les impacts néfastes d'un développement déséquilibré entre l'urbain et le rural, dans les nouvelles sociétés urbanisées.

La «stratégie de développement et le plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui», contenus dans le présent document, soutiennent une vision verte pour les populations concernées. La stratégie présente trois niveaux d'intervention (politique, structurel et opérationnel), afin de définir trois axes stratégiques sectoriels. Le premier axe stratégique est celui de la lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire. Le second axe est celui de la lutte contre la pauvreté urbaine. Le troisième axe est celui de la question énergétique et du bois-énergie. Le plan d'action quinquennal suit cette démarche, et est complété par des fiches pratiques qui constituent autant d'outils de planification pour les institutions désireuses de mettre en place les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs quinquennaux, dans une perspective de développement durable.

Les fiches du plan d'action permettront aux parties prenantes de planifier ensemble leur contribution à la réalisation de la stratégie, sous l'angle de leur mandat et expertise réciproques et ce, de façon synergétique. La lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire passe par : i) l'adoption d'un plan des espaces ouverts, de la foresterie urbaine et périurbaine et de règlements associés à un milieu vert; ii) la définition et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de reboisement de la zone urbaine et périurbaine; et iii) les accords permanents de collaboration éducatives et de recherche sur la sauvegarde du paysage et le programme de sensibilisation, divulgation et de vulgarisation. La lutte contre la pauvreté urbaine passe par: i) l'adoption d'un sous- plan de certitudes dans le plan de la ville pour la destination d'usage à long terme des terrains et logements; ii) l'élaboration d'un cadre juridique foncier adapté aux niveaux urbain, périurbain et de la région d'influence de Bangui. Finalement, les réponses aux questions énergétiques et de bois-énergie passent par: i) l'adoption (et futur développement) de la Plateforme WISDOM par le gouvernement et les ministères comme système de support décisionnel pour la question énergétique ;ii) le bois de feu et charbon dans le Programme énergétique national; et le programme « Bois-énergie vert en action ».

Le document «Plateforme WISDOM – Diagnostique et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie» est un outil méthodologique validé à Bangui, qui a été conçu en appui aux décideurs et s'avère un complément utile de la présente Stratégie.

L'ensemble de cette documentation ne sera utile que si elle est transformée en actions tangibles à travers un processus constant et une persévérance de la part des citoyens et de leurs représentants dans la poursuite de la vision sociétale.



Partie 1. Contexte

INTRODUCTION

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

L'Afrique est un continent «jeune»; les rapports traditionnels entre les populations et leur environnement, en particulier l'arbre et la foresterie urbaine et périurbaine, sont vivaces tant dans leurs aspects alimentaires et matériels que dans leurs aspects spirituels et culturels.

Rouchiche, 1999

La définition d'une stratégie thématique sur les aspects de l'environnement urbain et, notamment, sur la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine (FUPU) **poursuit trois objectifs**. Elle vise à:

- Ouvrir un dialogue institutionnel.
- Mobiliser les responsabilités collectives sur les effets émergents engendrés par le phénomène d'urbanisation en termes de qualité de l'environnement et de la vie dans les régions métropolitaines de la République centrafricaine (RCA).
- Définir des indications stratégiques en accord avec un Plan d'action réaliste, partagé entre trois axes stratégiques (3) et des actions à mettre en œuvre pour répondre aux problèmes sociaux, écologiques et économiques en lien avec le phénomène d'urbanisation.¹

La FUPU est vue, dans ce cadre, comme un concept de bonne gestion du territoire urbain et régional. Elle donne des outils pour réaliser une vision positive du futur pour l'environnement *dans et autour* de la ville de Bangui. Elle apparaît enfin comme un modèle dans le contexte urbain centrafricain.

¹ Ces trois axes stratégiques, ainsi que les actions à décliner pour chacun de ces axes, sont présentés dans la troisième partie de ce document.

Caractéristiques et particularités de l'urbanisation de Bangui

BANGUI, VILLE VERTE

Bangui est une ville verte, offrant de nombreux parcs, espaces verts, jardins publics, parterres routiers et espaces verts privés. La présence enclavée de parcelles agricoles et d'activités agroforestières allant jusqu'au centre-ville contribue au **caractère rural très marqué** de cette ville. La RCA est par ailleurs, de façon générale, caractérisée par des pratiques culturelles et traditionnelles, et une relation d'interdépendance forte avec les ressources naturelles et le territoire. On retrouve ces caractéristiques de façon significative sur le territoire urbain et périurbain de Bangui.



Figure 2: Bangui ville verte, Bangui ville diffuse.

BANGUI, VILLE DIFFUSE

■ Une urbanisation rapide

En parallèle, la ville de Bangui connaît un processus de **métropolisation accéléré** dû à sa croissance naturelle, à l'exode rural et à l'absorption des villes et villages de sa périphérie. Les conséquences d'un tel **développement urbain anarchique** sont prévisibles :

- Une occupation des sols nuisant au développement d'infrastructures routières appropriées.
- Une raréfaction, en centre-ville, des espaces verts, infrastructures, jardins et parcs publics liés aux activités sociales (rencontres, fêtes, événements sportifs et récréatifs).
- Une disparition des espaces liés aux activités forestières, agroforestières et agricoles, en particulier dans la zone périphérique qui devient chaque jour plus densément peuplée.
- Un phénomène croissant de migration lié au déplacement quotidien des populations depuis les zones rurales, dans un rayon de 50 kilomètres, vers le centre ville, où un nombre élevé de personnes sont employées dans la production, le transport et l'approvisionnement en aliments, bois et charbon de la ville.

■ Un taux de croissance prévu plus élevé que la moyenne nationale

Le taux attendu de croissance annuelle moyenne de la population de la ville de Bangui est de

3,3%. Ce scénario de croissance urbaine peut être considéré comme une prévision *minimale* n'incluant pas l'effet «tache d'huile» démontré par les modèles d'urbanisation diffuse.

■ Des ressources forestières très sollicitées

La progression du front agricole et de l'habitat, dans une moindre mesure, a conduit à une déforestation inquiétante. Un recul moyen de 300 mètres par an, de part et d'autre des axes desservant la ville dans sa partie sud et sud ouest, a été observé ces dernières années.

Les besoins en ressources forestières (terres agricoles, bois, autres produits forestiers, etc.) de ces populations, regroupées sur le plan spatial, sont concentrés sur un même territoire.

► CONSÉQUENCES SUR LA FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE

Dans ce contexte d'urbanisation rapide où les ressources de base sont insuffisantes à la satisfaction des besoins, le **tissu urbain continue de se développer** pour deux raisons principales : la ville reste attractive dans la mesure où elle offre, d'une part, de meilleures opportunités de condition de vie (revenu, emploi, scolarisation, santé et service sanitaire) et, d'autre part, une sécurisation relative en comparaison des zones rurales. Certaines conséquences sont d'ores et déjà perceptibles :

- Les zones urbaines exercent une forte pression sur les zones rurales et les forêts.
- L'espace rural périurbain se transforme en un espace urbain, sous l'influence de la croissance démographique et spatiale de la ville.
- Cette urbanisation² entraîne, dans les communes périphériques de Bangui, un changement sur les styles de vie et les activités de production agricole, agroforestière et forestière.
- Les difficultés d'adaptation et d'insertion des «nouveaux citoyens» en provenance des régions, avec des mentalités et des habitudes très différentes, posent problème.

La ville, considérée comme gestionnaire des ressources financières, doit trouver l'équilibre entre les structures organisationnelles dédiées et les revenus visant à financer les projets d'appui à la gestion durable des ressources alimentaires, forestières (produits forestiers non ligneux (PFNL), bois-énergie) et environnementales (biodiversité, microclimat).

² Le processus d'urbanisation est ici entendu comme l'inclusion progressive des espaces ruraux en un complexe socio-économique urbain où prend place la diffusion de la mentalité et des processus économiques urbains.

FUPU: DÉFINITIONS

La ville, ou l'établissement humain, ne peut exister sans l'agriculture nourricière, sans la nature qui produit 100% de l'oxygène vitalement nécessaire aux habitants, sans de nombreuses ressources périphériques nécessaires pour la construction, l'entretien et l'approvisionnement en énergie.

Définition théorique

Miller (1997) définit la **foresterie urbaine et périurbaine** comme : «*La somme de toute la végétation ligneuse et associée dans les villes et collectivités, ainsi que dans les périphéries de la petite communauté de la zone rurale dans les régions métropolitaines.*»

En conséquence, la FUPU peut être vue comme l'ensemble des actions telles que la planification, le projet, la plantation, la protection, la gestion et le soin durable des arbres, des forêts urbaines et périurbaines, des espaces verts et des ressources connexes dans la ville et ses collectivités, ainsi que dans la périphérie de celles-ci, qui fournissent aux populations des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique. Cette définition renvoie à la dimension **physique** des espaces urbains et périurbains.

Définition appliquée

L'expansion de l'interface entre les zones urbaines et rurales soulève des inquiétudes en matière de santé et de sécurité de l'environnement et du public, mais aussi en termes de garantie d'approvisionnement en ressources de base (alimentation, énergie). Elle offre cependant des possibilités de former des liens éducatifs, environnementaux, économiques et sociaux entre les résidents urbains, la nature et le monde rural.

Il convient, dans le contexte spécifique de la ville de Bangui et de la RCA, de mieux intégrer la dimension **fonctionnelle** des arbres et espaces verts. En effet, si ces derniers subissent l'influence qu'exerce la ville sur les cadres urbains, périurbains et ruraux, ils contribuent également à satisfaire les besoins de la ville elle-même. Une définition de la FUPU appliquée à ce contexte serait alors : «*L'ensemble des écosystèmes dominés actuellement ou potentiellement par la végétation ligneuse, dans et autour de la ville ou dans les zones rurales qui sont en liaison quotidienne avec la ville pour l'échange de services et de bénéfices.*»

Ainsi, la FUPU de Bangui est composée non seulement d'arbres, de jardins, de fermes, de rues, de parcs et d'espaces ouverts, de régions boisées ou de terres abandonnées, mais aussi d'espaces à vocation et usage agroforestiers et agricoles qui autorisent le développement d'activités économiques durables ayant pour objet la transformation et la mise en valeur des espaces forestiers en vue d'obtenir des produits végétaux et animaux utiles à l'homme pour son alimentation, sa santé et son bien-être. Les terres sont donc caractérisées par l'usage, direct et indirect ; quant au processus décisionnel, il est dominé par les acteurs urbains et leurs intérêts, valeurs, lois et gouvernance.

Cette gestion implique des **mesures particulières de conservation** et une **utilisation rationnelle des ressources naturelles** afin de garantir, pour les générations actuelles et futures, l'intégrité de la ressource et son développement durable, nécessaires à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations, mais aussi à la vitalisation des ressources forestières. Or, les approches dites «de développement durable» ont montré que les modèles économiques et urbanistiques dominants avaient produit des systèmes non durables et, à terme, insoutenables sur les plans de l'habitat, de la production/transformation, des transports et de la consommation. Bois, eau, air, sol, foncier, agriculture, pêche, puits de carbone, énergies douces (propres, sûres et renouvelables), gestion des déchets, transports, disponibilité d'espaces ouverts, etc., autant de domaines où les ressources actuelles de la ville de Bangui ne suffiront pas à répondre aux besoins croissants de la périurbanisation. **La bonne gestion de ces ressources se pose comme un objectif prioritaire et vital pour la société.** La ville a ainsi une **responsabilité centrale et stratégique** pour l'avenir (non seulement vis-à-vis des futures générations, mais dès aujourd'hui vis-à-vis de la population urbaine et périurbaine). **En résumé, il apparaît primordial que la FUPU soit intégrée au processus d'urbanisation de Bangui.**

À partir de ces considérations, le présent document considère la FUPU comme :

Une discipline multisectorielle orientée vers la formulation de politiques intégrées, vers la planification stratégique et vers la gestion durable des arbres, des espaces verts, des ressources forestières, agricoles et agroforestières.

Mais avant tout, la FUPU est une **foresterie communautaire**, adaptant le concept de **participation** des acteurs locaux et intégrant les expériences du monde rural dans le contexte urbain. Ainsi, la déclinaison de la FUPU, visant à une approche multisectorielle pour les espaces ouverts communautaires, assume des dimensions opérationnelles qui intègrent non seulement la **sylviculture urbaine** et la **planification des espaces verts et des arbres** dans la ville (arbres routiers, jardins publics et privés, parcs et réserves urbaines), mais aussi **l'agriculture** et **l'agroforesterie urbaine et périurbaine**, qui en sont donc des parties intégrantes. À ce titre, une liaison claire entre les acteurs intervenant dans ces différents domaines devra être trouvée.



Figure 3: les dimensions opérationnelles de la FUPU.

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES

La dégradation de l'environnement affecte d'abord les pauvres, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'inversion de la spirale de cette dégradation doit être retenue comme l'élément essentiel de toute stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne.

Analyser les menaces

L'analyse-diagnostic du processus d'urbanisation à Bangui et dans ses alentours met en évidence les menaces exercées sur les ressources environnementales et humaines. Les problématiques prioritaires concernent les aspects écologiques, l'énergie, la pauvreté, les modifications sociales (changements sur les styles de vie et les traditions) et l'accès aux moyens d'existence.

■ Environnement

Le processus d'urbanisation de Bangui menace sérieusement les zones périurbaines de la ville. Le changement provoqué par l'effet de concentration de la population, dans et autour de la ville, provoque des problèmes environnementaux nombreux:

- Défrichement agricole et consommation de terre pour le foncier.
- Construction anarchique de l'habitat causant un appauvrissement de la biodiversité et des ressources associées.
- Changements micro- et méso-climatiques.
- Concentration des polluants.
- Dégradation du sol et altération du régime hydrogéologique.
- Pression sur les arbres et la forêt pour la fourniture d'énergie pour l'alimentation.

Afin de bien comprendre les dynamiques socio-environnementales du territoire périurbain, il convient de vaincre les préconceptions plus diffuses qui désignent la collecte du bois comme cause majeure de la déforestation. Pour formuler des stratégies réellement efficaces, il est essentiel d'analyser les processus de changement et les mécanismes des causes à effet.

■ Énergie

La question énergétique est cruciale pour la ville de Bangui et pour la RCA en général: 3,2% de la population s'éclaire au bois, le bois (89%) ou le charbon de bois (2,8%) sont également source d'énergie pour la cuisson (soit 91,8%) et l'utilisation du bois de chauffe est prédominante au sein des ménages ordinaires de Bangui (91,7%), avec un accès différencié selon les niveaux de vie. Les ménages pauvres utilisent majoritairement le bois (96%), tandis que les ménages plus riches associent le bois (84,5%) au charbon (10,5%) et au gaz (2,5%).

L'énergie dérivée du bois n'est cependant pas considérée comme un aspect clé de la politique énergétique de Bangui et de la RCA aujourd'hui, alors qu'entre 750 tonnes (estimation moyenne minimale) et 1 400 tonnes (estimation moyenne maximale) de bois et de charbon sont brûlés chaque jour dans Bangui (ce qui représente, annuellement, entre 280 000 et 500 000 tonnes), pour une valeur financière de 1,5 à 3 milliards de francs CFA.³

■ Pauvreté

La vision de la ville comme source de meilleurs revenus et de plus grande sécurité, corollaire de son attractivité croissante, s'est répandue récemment en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne où le rythme moyen d'urbanisation s'élève désormais à 6% par an. En RCA, l'urbanisation a pris son essor avec la déclinaison de plusieurs facteurs: taux de natalité élevé, fort exode rural, déplacement des réfugiés lié aux conflits, mais aussi à l'instabilité à l'intérieur même du pays et dans les pays voisins (Congo, Soudan, Tchad).

Si les taux de natalité commencent à baisser, les migrations des zones rurales vers les villes s'accroissent, si bien que les centres urbains devraient continuer de se développer rapidement. Or, cet accroissement de la population urbaine s'accompagne d'une augmentation du nombre de pauvres dans les zones concernées, ce qui crée une rupture : jusqu'à une période récente, la pauvreté semblait un problème presque exclusivement rural en RCA ; aujourd'hui, les citadins pauvres constituent une composante de plus en plus importante de la classe des démunis.⁴

En effet, les activités sont généralement moins bien rétribuées en ville, ce qui constitue un risque de précarisation pour 20% de population active. Ce changement vers un cadre d'emploi moins rémunérateur induit une perte de connaissance et d'expertise professionnelle qui représente un appauvrissement non seulement matériel, mais aussi culturel et psychologique. Pour une partie de cette «nouvelle classe de citoyens», la coupe des arbres s'avère la seule solution alternative de revenus.

■ Aspects sociaux et traditions

Les mentalités et la culture influencent également la déforestation et l'utilisation des ressources naturelles. Lorsque plusieurs modes d'usage traditionnel de la terre et des arbres se rencontrent en milieu urbain paupérisé, l'intérêt individuel prend le pas sur les traditions conservatrices.

La croissance démographique de Bangui étant liée à des flux migratoires d'origines rurales et ethniques, il est indispensable de tenir compte de ces aspects sociaux et traditionnels dans la structuration du paysage et des modes d'utilisation des espaces urbains, enjeux devenus clés pour le futur zonage et le développement de la ville.

³ Les données, apparemment controversées, présentant un fort usage du bois comme source d'éclairage pour les ménages très pauvres sont probablement dues au fait que lesdits ménages ne pratiquent pas de distinction entre l'énergie utilisée pour la cuisson et l'énergie consacrée uniquement à l'éclairage.

⁴ L'incidence de la pauvreté urbaine est particulièrement sévère pour les personnes actives dans les secteurs «Agriculture, chasse et sylviculture» avec 50,7% d'incidence et 15,4% de sévérité, et dans le secteur «Pêche, pisciculture, aquaculture» avec 56,9% d'incidence et 20,5% de sévérité.

Un problème social et culturel prioritaire concerne en outre le niveau d'éducation de la population de Bangui. En effet, 53,9% des résidents n'ont reçu qu'un niveau d'instruction primaire. Ce taux augmente dans les arrondissements périphériques où la population ayant franchi le cycle primaire est évalué à seulement 4,1%. Si, en moyenne, trois adultes sur quatre sont alphabétisés à Bangui (dont une majorité d'hommes), ces proportions chutent dans les arrondissements, notamment chez les femmes (dans le 7^e arrondissement, seule une femme sur deux est alphabétisée).

Cependant, les aspects traditionnels et sociaux liés à la présence de la forêt et des espaces ouverts couvrent un large domaine de besoins, d'intérêts et de préférences: la forêt urbaine n'est pas seulement un moyen de subsistance important pour les habitants, notamment les plus pauvres, mais également une source fondamentale d'amélioration de leur qualité de vie (santé, bien-être individuel et relationnel, activités sociales et récréatives). La forêt urbaine apparaît ainsi comme un bien stratégique pour la population locale, qui en tire profit sous de multiples formes.

Énergie pour la cuisson	Catégorie socio-économique					TOTAL
	+ Pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Très riches	
Bois	96,4	94	93	90,8	84,5	91,7
Charbon	2,7	4,1	4,5	5,9	10,5	5,5
Pétrole	0,5	1,4	1,7	2,2	1,3	1,4
Gaz	0,1	0,2	0,3	0,5	2,5	0,7
Électricité	0	0	0	0,2	0,8	0,2
Autres	0,3	0,3	0,5	0,5	0,3	0,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Mode d'éclairage	Catégorie socio-économique					TOTAL
	+ Pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Très riches	
Bois	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3
Pétrole	97	89,9	76,2	53,3	14,7	65,5
Gaz	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Électricité	2	9,3	23	45,9	84,5	33,7
Autres	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Figure 4: liaisons entre consommation énergétique et pauvreté (RCA-MÉPCI 2005b).

Anticiper les changements

Les derniers rapports évaluant les menaces envisagent les pires scénarios pour l'avenir de la RCA en général, et de Bangui en particulier, si une stratégie en faveur d'une gestion communale des ressources naturelles, tenant compte des approches participatives, n'est pas mise en œuvre de toute urgence, après adoption d'un Plan d'action associé à des sous-programmes opérationnels.

■ Scénarios à court terme

- Le front forestier reculera.
- Les sols perdront en fertilité.

- Les collines et le paysage périurbain se dénuderont.
- Les risques d'inondations augmenteront.
- L'éloignement progressif de la forêt par rapport aux lieux de résidence urbains risque d'avoir des conséquences directes sur l'accès aux ressources, et donc sur les revenus que ces dernières génèrent.
- La distance entre les zones d'exploitation des sources de revenu (produits agricoles, bois, PFNL) et le centre-ville de Bangui s'accroîtra, ce qui rendra ces sources de revenus moins accessibles pour les citoyens.
- Les conflits pour le foncier et l'usage des terres s'intensifieront dans les zones urbaines et périurbaines.

■ Scénarios complémentaires

- L'approvisionnement en bois de feu pour la ville de Bangui sera insuffisant.
- Les prix du bois, des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux augmenteront.
- La pauvreté urbaine et périurbaine ne cessera de s'aggraver.
- Le changement de paysage, dû à la dégradation du couvert végétal, altèrera la fonctionnalité et la dynamique des écosystèmes, avec un fort appauvrissement de la biodiversité.
- Les changements micro- et méso-climatiques à moyen et long termes seront plus sensibles dans la région urbaine de Bangui: les températures moyennes, minimales et maximales, iront en augmentant.
- Les aléas climatiques risquent de s'accroître.

BÉNÉFICES ATTENDUS

La FUPU offre une véritable **valeur ajoutée en termes de gouvernance** du territoire urbain, national et régional, en déclinant trois atouts-clés:

- Une synergie avec la planification urbaine et régionale.
- La prise en compte des aspects multifonctionnels.
- Une vision permanente de la structure spatio-temporelle de la ville et de ses alentours.

Tous les bénéfices tirés de la FUPU ont une fonction et une valeur économique spécifique **directe** (nourriture, énergie, protection, qualité, architecture) ou **indirecte** (socialité, santé, climat, recyclage, leçon, nature, pérennité).⁵

Le tableau suivant présente les bénéfices obtenus dans différents domaines en appliquant l'approche FUPU, c'est-à-dire en faisant fonctionner ensemble espaces verts, espaces agricoles et espaces agroforestiers.

Nourriture	Production d'aliments et de fruits (PFNL, agroforesterie, agriculture urbaine et périurbaine).
Énergie	Production de bois-énergie, de charbon et de fourrage.
Protection	Protection contre l'érosion, les glissements de terrains, les inondations, l'ensablement, la désertification.
Social	Amélioration des conditions générales de vie (lieux de dialogues, récréation).
Santé	Valorisation d'un environnement plus sain, réduction du stress, réduction des radiations solaires, prise en compte des aspects thérapeutiques des PFNL et de la forêt même, promotion de l'activité physique et sportive.
Climat	Lutte locale et globale contre les changements climatiques, amélioration du micro/macro climat, ombrage (réduction des coûts d'électricité).
Recyclage	Absorption et stockage du carbone, réduction de la pollution de l'air et du bruit, réduction des gaz à effet de serre.
Architecture	Intégration des arbres et de la forêt, qui constituent une part fondamentale de la structure et du dessin urbain.
Éducation	Promotion de la valeur éducative et formative, sensibilisation.
Qualité	Amélioration du niveau de vie et de travail, mise en valeur des habitats, des bâtiments résidentiels, commerciaux, et des services.
Nature	Nature à proximité, expérience environnementale, biodiversité, habitats.
Effets	Durabilité et anticipation sur le futur.

Par ailleurs, il convient de souligner combien la mise en œuvre de la FUPU constituera un levier pour lutter contre les changements climatiques. Par exemple, les actions visant la réduction de la déforestation et de la dégradation des ressources naturelles, tout comme celles concernant la rationalisation du secteur bois-énergie (durabilité de l'offre; réduction de la demande) contribueront à réduire les émissions de CO₂, luttant ainsi contre l'effet de serre.⁶

⁵ L'analyse du coût relatif à tirer de ces bénéfices est maximisée dans la part opérationnelle du Plan d'action dérivé de la présente stratégie.

⁶ S'il semble difficile de comptabiliser avec précision ces bénéfices dans le cadre du Protocole de Kyoto et de ses outils législatifs et financiers d'application, il est incontestable que les actions indiquées dans le Plan d'action produiront une réduction consistante des émissions et un bilan-carbone plus performant.



Partie 2. Stratégie

PARTIE 2. STRATÉGIE

STRATÉGIE GÉNÉRALE

Définition et objectifs

D'un point de vue théorique, définir une stratégie revient à viser la rationalisation de la structure complexe des ressources politiques, économiques, financières et morales d'un pays pour conduire et améliorer un domaine clé de la société, gérer une crise ou préserver la paix. Par extension, l'approche stratégique consiste en l'élaboration d'une politique, définie en fonction de ses forces et de ses faiblesses, compte tenu des menaces et des opportunités, dans les domaines sociaux, environnementaux et/ou économiques.

Dans le contexte spécifique centrafricain, l'approche stratégique a pour objectif de **faire participer plus activement les institutions et la population à tous les stades du processus de décision et aux délibérations des organismes (sectoriels et multisectoriels) impliqués dans la gestion, la planification et l'usage de la FUPU.**

Cette stratégie est définie de façon à :

- Constituer un support décisionnel pour les politiques territoriales (destinataires: institutions nationales et locales).
- Garantir l'optimisation du système administratif (destinataires: ministères, municipalités).
- Renforcer la conservation et le développement durable des ressources naturelles au profit de la ville de Bangui et de la RCA.

Elle propose en outre des instruments permettant:

- D'utiliser davantage les médias.
- De participer à ou de créer des groupes de pression afin d'influencer les décisions politiques et les actions législatives.
- De présenter des programmes de mise en valeur pour la conservation et le développement du territoire urbain de Bangui plus attrayants et plus compréhensibles pour les habitants, les hommes politiques, les planificateurs, les administrateurs et les bailleurs de fonds.

Les mots-clés de cette stratégie sont: intégration et dialogue, partenariat, connaissance, usage durable des ressources, développement, lutte contre la pauvreté, lutte contre les changements environnementaux, énergie.

Territoire concerné

La stratégie porte sur un territoire délimité qui comprend les municipalités avoisinantes, dans un rayon de 50 kilomètres, autour de la ville de Bangui. Ces 50 kilomètres représentent la distance moyenne entre Bangui et ses lieux d'approvisionnement en produits alimentaires, bois de chauffe et charbon de bois. Ce territoire est, en outre, défini sur la base du calcul de la zone réelle et potentielle de l'approvisionnement et de l'offre en bois-énergie, en accord avec les conclusions de la méthodologie WISDOM⁷, qui est partie intégrante de la présente stratégie [voir plus loin : « Deux outils majeurs, les plateformes stratégiques », ainsi que le volume annexe technique « Plateforme WISDOM - Diagnostic et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie - Rapport final », disponible en tirage à part].

Processus d'adoption

Cette stratégie a été adoptée au terme d'un processus participatif comprenant six phases:

- Phase diagnostique.
- Phase participative d'orientation opérationnelle (projets pilotes sur le terrain).
- Phase tactique de construction de capacité institutionnelle et technique.
- Phase de rédaction partagée (équipe technique) du document de synthèse.
- Phase participative critique de la faisabilité des orientations stratégiques.
- Phase participative d'adoption et de validation de la stratégie.

Partenariats sociaux et institutionnels

Action prioritaire: la constitution des protocoles d'accords et de coopération entre les différentes catégories de partenaires.

La dimension participative appuyée de la procédure de préparation de cette stratégie a exigé la mise en place de vastes partenariats d'acteurs, directement et indirectement impliqués dans les aspects environnementaux, sociaux, économiques et politiques liés à la FUPU. Ces partenariats sociaux et institutionnels ont été déterminés selon l'échelle de base du niveau stratégique (régionale, municipale, locale). De façon générale, les différentes catégories de partenaires peuvent être identifiées comme suit :

- Les villages de la zone d'approvisionnement alimentaire et énergétique durable.
- Les villages de la zone d'approvisionnement actuelle.
- Les opérateurs de la filière des produits agricoles, de l'agroforesterie, des produits forestiers ligneux et non ligneux, des produits de la pêche et de la chasse, de la pisciculture et de l'aquaculture.
- Les opérateurs de l'aménagement forestier et des programmes participatifs dans l'agriculture, l'agroforesterie et la foresterie.

⁷ WISDOM : Carte globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu (de l'anglais *Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping*).

- Les groupements et associations endogènes et spontanés au niveau local.
- Les ONG et les associations d'intérêt.
- La mairie et les ministères intéressés.
- L'université et les écoles, publiques et privées.
- Les organisations internationales publiques et privées comme source d'appui technique, organisationnel et financier.

Déclinaison avec les autres stratégies existantes

Action prioritaire: l'analyse de faisabilité des actions intégrées pour les différentes approches stratégiques comme pré-requis pour la rédaction du Plan d'action de la FUPU.

Ce document est harmonisé avec les autres stratégies définies aux niveaux international, national et local dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie et de la forêt, entre autres:

- Le Plan de convergence de la COMIFAC et le Plan d'opération 2006-2008.
- La Stratégie nationale de la RCA sur la biodiversité.
- La Stratégie sur le changement climatique (en préparation).
- La Stratégie de l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale pour la période 2004-2009 (connaissance, compétence, capacité).
- Le Plan directeur d'agriculture.
- Le Plan d'action pour les ressources forestières et fauniques (2002-2010).
- Le Plan directeur d'aménagement de la ville de Bangui (en préparation, phase initiale).
- Le Plan d'aménagement intégré de la réserve spéciale de la forêt de Gbazabangui.
- Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

L'intégration réelle de ces documents stratégiques et la synergie des actions à venir sont les premières tâches fondamentales de l'approche stratégique de la FUPU.

ORGANISATION DE LA STRATÉGIE

Trois niveaux d'intervention

Cette approche stratégique permet de décliner harmonieusement les moyens et les ressources selon **trois niveaux d'intervention différents** : le niveau politique, le niveau structurel et le niveau opérationnel. À chacun de ces trois niveaux correspondent des décisions et des missions spécifiques.

①

Le niveau **politique**: au plus haut niveau de l'État, un dialogue permanent entre les responsables politiques et institutionnels et les organismes fiduciaires économiques, sociaux et environnementaux permet de définir une politique générale à moyen/long terme, précisant les moyens financiers, humains et naturels.

②

Le niveau **structurel**: ces moyens financiers, humains et naturels sont déclinés d'un point de vue technique et structurel à travers des actions spécifiques à court/moyen terme. Cette organisation vise à répartir les moyens et à définir les modes opératoires de la manière la plus optimale possible dans le but d'atteindre les objectifs posés par la stratégie.

③

Le niveau **opérationnel**: des mesures pratiques à court terme sont prises sur le terrain. Elles sont exécutées et coordonnées par les acteurs coresponsables de la mise en œuvre de la stratégie.

①

NIVEAU
POLITIQUE

Intégration de la stratégie FUPU dans le cadre des politiques économique, sociale, environnementale et énergétique du pays.

②

NIVEAU
STRUCTUREL

Mise en œuvre des structures, mesures et plans d'aménagements prévus par la stratégie.

③

NIVEAU
OPERATIONNEL

Mise en œuvre des projets opérationnels visant des solutions concrètes et efficaces de 1 à 5 ans.



Cinq critères d'analyse

L'approche participative fait partie intégrante du processus de construction et de validation de la

stratégie. Dans le respect de cette approche participative, cinq critères d'analyse ont été adoptés et discutés:

1. Dynamique du territoire et du paysage: fonctions écologiques des arbres et des forêts dans et autour de Bangui.
2. Cadres institutionnels.
3. Partenaires sociaux et institutionnels.
4. Techniques et technologies de planification et de gestion des espaces forestiers et agricoles urbains et périurbains.
5. Recherche, formation, éducation.

Pour chacun de ces cinq critères, les décisions et les missions spécifiques à chacun des trois niveaux concernés sont déclinées précisément sous forme de tableaux, présentés en troisième partie de ce document.

Trois axes stratégiques sectoriels

Afin de déterminer efficacement et concrètement le Plan d'action pour le développement et la promotion de la FUPU de Bangui, **trois axes stratégiques sectoriels** ont par ailleurs été identifiés, toujours dans une approche participative et constructive.

Les secteurs retenus ont été déterminés sur la base des principaux problèmes environnementaux et socioéconomiques que rencontre la RCA. Le terme «secteur» définit l'ensemble des fonctions et des acteurs impliqués dans les processus de mise en action des aspects stratégiques considérés comme prioritaires pour appréhender réellement les problèmes spécifiques du territoire et de la société. Selon les cas, ces secteurs permettent de pourvoir aux besoins quantitatifs et qualitatifs des populations rurales et urbaines de la zone.

Sur la base de ces secteurs, les axes stratégiques identifiés sont:

- **AXE 1. La lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire:** les changements (et la planification stratégique consécutive) du paysage sont considérés comme névralgiques pour le futur de la conservation et du développement de la ville de Bangui, de ses alentours et, de manière générale, de la RCA. La foresterie urbaine joue un rôle capital dans ce domaine.
- **AXE 2. La lutte contre la pauvreté urbaine:** l'élaboration du Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (DRSP) est considéré comme prioritaire pour les politiques à venir de la RCA (RCA-MÉPCI 2005b). Dans ce cadre, les contributions de la foresterie, de l'agriculture et de l'agroforesterie urbaine et périurbaine ne sont pas seulement orientées vers le contrôle et la réduction de la pauvreté monétaire, mais aussi vers la dimension sociale et les aspects de la pauvreté liés à l'absence de moyens de subsistance.
- **AXE 3. La question énergétique et le bois-énergie:** en liaison avec les autres secteurs et objectifs généraux de la promotion de la FUPU, ce dernier axe apparaît comme une composante stratégique urgente et fondamentale pour le futur de la société centrafricaine en général, et de Bangui en particulier.

Chacun de ces trois axes stratégiques fait l'objet, dans la troisième partie du présent rapport, d'une présentation détaillée. Chaque axe est en outre assorti d'une série de fiches exposant les actions concrètes définies par le Plan d'action FUPU 2008-2012.

PLAN D'ACTION FUPU 2008-2012

S'engager dans une nouvelle démarche de partenariat par la réalisation d'actions concrètes qui conduiront à des améliorations mesurables en matière d'agroenvironnement et de cohabitation harmonieuse.

MAPAQ, MDDEP, UPA. 2007. Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010.
Gouvernement du Québec

Objectif général

Les documents de stratégie et le Plan d'action FUPU visent à traduire, d'une part, la volonté du gouvernement d'harmoniser les politiques et stratégies sectorielles dans un cadre national de développement économique durable, associé au contrôle et à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté et, d'autre part, la volonté de s'adapter à l'évolution des contextes internationaux, régionaux et nationaux.

L'objectif principal est d'intégrer la dimension FUPU dans les responsabilités de certaines institutions ; en particulier, il est essentiel que la ville de Bangui tienne compte de la stratégie FUPU dans l'influence qu'elle exerce sur les ressources environnementales dans leur ensemble (notamment, le paysage). Dans les domaines politique et législatif, il apparaît à cet égard prioritaire de proposer des solutions opérationnelles.

Le Plan d'action concerne également la sélection et la mise en œuvre d'actions prioritaires, structurelles et concertées pour l'aménagement et la planification des espaces de la ville de Bangui et de sa périphérie, de court à long terme. Ce Plan, qui nécessite l'adoption de critères de foresterie urbaine et périurbaine, repose prioritairement sur la réalisation d'actions de terrain à l'échelle des zones urbaines, périurbaines et des municipalités limitrophes à Bangui (Bimbo et les autres villes périphériques).⁸

Pré-requis

Des considérations préliminaires à la mise en œuvre du Plan d'action doivent être prises en compte:

- En raison de l'absence d'un régime foncier déterminé, il est impossible de définir préalablement l'utilisation des ressources et les droits individuels des villageois. Dans ces conditions, il est difficile de développer sur le terrain des stratégies

⁸ Tout comme la stratégie générale, le Plan d'action s'applique à un territoire incluant la région autour de Bangui dans un rayon de 50 kilomètres, c'est-à-dire dans un rayon où la distance quotidienne moyenne parcourue par les produits alimentaires, non ligneux, le bois et le charbon dépend directement des moyens de transport utilisés.

spécifiques de gestion durable des ressources et de promotion d'un Plan d'action faisable. Il est donc prioritaire de trouver d'abord des **solutions au problème foncier** à travers des textes sur les aspects de propriété et de possession foncière, selon des outils juridiques spécifiques.

- De plus, en l'absence d'une cartographie actualisée du périmètre urbain et périurbain de Bangui, il est difficile de distinguer les différentes zones permettant la planification d'une gestion la mieux adaptée à chaque contexte. La mise en place d'un **système cartographique de base**, régulièrement mis à jour, doit être considérée comme une action-clé partagée entre tous les secteurs stratégiques.
- La **consultation** des partenaires institutionnels et des acteurs locaux pour l'évaluation, la modification, l'approbation et le contrôle des critères, ainsi que de la faisabilité des actions, fait partie intégrante du processus de construction du plan.
- Il conviendra enfin de faciliter, à travers des **mesures juridiques**, le règlement *ex-ante* des conflits et l'adhésion des acteurs et partenaires potentiels, avant la mise en place du plan.

Déclinaison avec les autres stratégies existantes

Le Plan d'action est pensé et compris dans le cadre d'un ensemble de directives internationales, nationales et locales, en particulier:

- La Convention sur la biodiversité et les changements climatiques et leurs protocoles d'application.
- Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale du COMIFAC.
- Le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (Plan Sectoriel Forêt/Environnement).
- La Stratégie nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique.
- La Stratégie nationale et le Plan d'action pour le renforcement des capacités dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et d'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages.
- Le Plan d'opération 2006-2008 du Plan de convergence du COMIFAC.
- Le Plan national d'action environnementale.
- Le Plan directeur agricole et le Plan directeur du tourisme.
- Le Plan de développement du secteur forestier.
- Le Rapport national sur la désertification.
- La loi-cadre de l'environnement en RCA.
- Le Code forestier (dans l'attente des décrets d'application).

Limites de validité

L'adoption du Plan comporte la mise en œuvre des actions proposées pour une période de validité de **5 ans**, en accord avec le programme opérationnel.

Organisation

Le Plan FUPU s'appuiera sur l'organisation administrative, avec ses services déconcentrés et décentralisés. Trois échelles de concertation et de gestion prennent part à la mise en œuvre des actions sélectionnées dans le Plan d'action:

- **Échelle 1.** L'État/Le gouvernement.
- **Échelle 2.** La région.
- **Échelle 3.** La ville de Bangui.

①	<p>ÉTAT/ GOUVERNEMENT</p>	<p>L'État/gouvernement devra collaborer avec les institutions nationales spécialisées, notamment pour définir les orientations stratégiques et arbitrer les compromis au niveau national et régional. Le gouvernement, sous la coordination du ministère chargé du secteur forestier, s'appuiera sur les services nationaux compétents et les institutions économiques et de recherche.</p>
②	<p>RÉGION</p>	<p>La mise en exécution sera pilotée par la ville de Bangui et le service forestier régional qui lui assurera un appui-conseil technique. Toutefois, le Plan d'action FUPU impactera un champ d'application dépassant les strictes limites administratives de la région de Bangui. Il conviendra, dès lors, de tenir compte de la délimitation du Plan lui-même. Les autorités régionales coordonneront, avec l'appui de la Direction générale des eaux, forêts, chasse et pêche, la gestion permanente du Plan d'action FUPU de Bangui, ainsi que l'évolution et les arbitrages nécessaires au niveau régional. Les régions limitrophes à la Région n°7 seront associées aux concertations. Elles auront donc une vision globale du Plan FUPU de Bangui, et proposeront les arbitrages et les orientations éventuelles au gouvernement.</p>
③	<p>VILLE DE BANGUI</p>	<p>Pour assurer une gestion et un suivi quotidien du Plan d'action FUPU de Bangui, celui-ci doit être découpé en différentes parties correspondant aux communes d'arrondissement existantes. Les différentes communes d'arrondissement seront associées à la gestion et à la concertation du Plan, avec les acteurs socio-économiques locaux. Le découpage du Plan FUPU s'arrêtera aux limites de chaque commune d'arrondissement ; chacune disposera d'un Plan local FUPU, afin de permettre la gestion et la coordination du Plan à cette échelle, en y associant toutes les parties intéressées.</p>

Présentation par axe stratégique sectoriel

Le présent document décline, sous forme de fiches, les différentes actions proposées pour insertion dans le Plan d'action, pour chacun des axes stratégiques définis par la stratégie générale. Ce Plan d'action propose en effet, pour chacun de ces axes, des objectifs clairs et des

actions mesurables. Pour rappel, les trois axes stratégiques sectoriels définis par la stratégie sont les suivants:

- **Axe 1.** Lutte contre la dégradation du paysage et la déforestation.
- **Axe 2.** Lutte contre la pauvreté urbaine.
- **Axe 3.** Question énergétique et bois-énergie.

Les actions proposées pourraient judicieusement compléter celles déjà en cours visant, entre autres, la mise en conformité des multiples secteurs en RCA en général, et à Bangui en particulier, et la dynamisation du réseau d'acteurs et de partenaires nationaux et internationaux, afin de réduire les risques de dégradation de l'environnement du territoire, d'améliorer la qualité de vie et de valoriser le paysage urbain et périurbain. Ces actions sont posées à travers les outils propres à la FUPU et aux actions d'accompagnement visant des effets concrets et réalistes.

FICHES DE PRÉSENTATION DES ACTIONS

Les propositions d'actions à inclure au Plan d'action 2008-2012 sont présentées, sous forme de fiches pratiques, en 4^e partie de ce document.

DEUX OUTILS MAJEURS: LES PLATEFORMES STRATÉGIQUES

Deux outils ont été conçus afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie FUPU: la **plateforme WISDOM** et la **plateforme juridique et institutionnelle**. Ces plateformes stratégiques se veulent un appui à la réalisation opérationnelle des trois axes stratégiques, en harmonie avec le Plan d'action FUPU. Elles se présentent comme des bases de connaissance, de discussion et de construction d'une capacité institutionnelle et technique, dans une approche multipartenaires.



1. La plateforme WISDOM⁹

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

L'analyse WISDOM de la RCA a été conduite selon l'approche WISDOM (Drigo, Masera et Trossero, 2002 ; FAO, 2003) adoptée dans les études des pays d'Afrique du Centre-est (FAO, 2006), du Sud-est asiatique (FAO, 2007), ainsi que dans l'étude méthodologique *WISDOM for Cities – WISDOM pour les villes* (FAO, 2008).

La méthodologie de la cartographie globale intégrée de l'offre et de la demande en combustibles ligneux (WISDOM) utilise une approche d'analyse spatiale pour **mettre en évidence et déterminer les zones excédentaires et déficitaires en combustibles ligneux et identifier les zones prioritaires d'intervention.**

Le WISDOM a pour objectif de contribuer à la planification stratégique et à la formulation des politiques par l'intégration et l'analyse des informations et des indicateurs relatifs à la demande et à l'offre existantes en bois de feu. Plutôt que de fournir des données absolues et quantitatives, le WISDOM produit des valeurs relatives/qualitatives telles que le classement des zones à risque, soulignant de manière la plus détaillée possible, au niveau spatial, la zone nécessitant une attention urgente. En d'autres termes, le **WISDOM doit servir d'outil d'évaluation et de planification stratégique pour identifier les zones prioritaires où agir.**

⁹ La méthodologie et les résultats de la plateforme WISDOM sont décrits dans l'annexe technique «Plateforme WISDOM - Diagnostic et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie - Rapport final» [disponible en tirage à part].

2. La plateforme juridique et institutionnelle

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires et stratégiques formulées dans la plateforme juridique et institutionnelle visent **l'élaboration de guides et de textes de loi** et règlements types. Elles ont également pour but de **promouvoir une réforme du cadre juridique et institutionnel** actuel. En effet, le cadre juridique et institutionnel en vigueur comporte encore beaucoup d'insuffisances en regard des principes de base de la FUPU de Bangui. On notera, en particulier :

- La faible prise en compte de la FUPU dans les instruments juridiques, qui s'explique par l'antériorité de ces textes par rapport au nouveau concept de FUPU.
- L'inadaptation de ces textes à une gestion participative et concertée des ressources forestières.¹⁰
- La faible incidence des textes sur la gestion de la foresterie urbaine de Bangui.¹¹
- La faible consistance du cadre juridique secondaire en raison de la non-promulgation des décrets et règlements d'application.¹²
- Un cadre institutionnel peu favorable à la concertation et à l'implication des usagers dans l'élaboration des politiques et la gestion forestière.¹³
- Une absence d'implication des collectivités locales dans la gestion de la foresterie, du fait de la non-application de la loi sur la décentralisation.¹⁴

¹⁰ L'Etat exerce l'essentiel des responsabilités. A titre d'illustration, on peut noter ceci :

- L'article 6 de l'ordonnance n°69/037 du 4 juillet 1969 prévoit que: «*Le ministre de l'Intérieur, le ministre du Développement rural et le maire de Bangui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance.*»

-Toutefois, l'arrêté n°2117 portant interdiction de défricher dans la colline communale classée de Bangui précise (article 3) que: «*La Division forestière du centre et l'Inspection forestière de l'Ombella-Mpoko sont chargées de la stricte application des dispositions du présent arrêté.*» On remarque que la mairie de Bangui semble être écartée de l'application d'un texte qui la concerne directement.

¹¹ Afin de pallier cette situation, les instructions présidentielles de 1990 ordonnaient «*que les textes réglementaires en matière de gestion et de protection des ressources naturelles soient strictement observés*». Pour autant, les services du cadastre ont procédé depuis à des affectations de terrains à des particuliers sur les pentes versantes des collines de la forêt communale classée, dans le périmètre urbain de Bangui.

¹² En effet, les textes subséquents prévus aux articles suivants ne sont pas encore adoptés:

- L'article 31 renvoie à un décret d'application qui fixera les modalités de son application.
- L'article 33 renvoie à un cahier de charges qui précisera ses modalités d'application.
- L'article 44 renvoie à un arrêté ministériel pour établir la liste des espèces protégées.
- L'article 45 renvoie à un arrêté interministériel pour la pratique des feux de brousse.
- L'article 46 renvoie à une décision ministérielle pour préciser les modalités de parcours des troupeaux.

¹³ Les cadres de concertation en matière de foresterie sont inexistant. On constate, en particulier, une absence manifeste de cadres de concertation spécifiques à la foresterie au niveau national et décentralisé. Le rôle des organismes techniques en faveur d'une gestion participative (PARPAF) de la terre et de la forêt reste à promouvoir et renforcer.

¹⁴ Il est prévu en effet qu'une loi fixera les noms des régions, leurs organisations et leurs règles de fonctionnement. La difficulté de rendre effective la décentralisation est consécutive aux différentes crises institutionnelles (1996-1997 et 2002-2003). Ainsi, le ministère chargé de la décentralisation et de la régionalisation, mis en place en avril 1995, a été dissous au profit d'une structure plus légère, le haut commissariat chargé de décentralisation et de régionalisation, rattaché successivement à la présidence de la République, puis à la primature.

RECOMMANDATIONS

Les lignes spécifiques d'orientation de la plateforme juridique et institutionnelle ont permis de formuler les recommandations suivantes:

- Compte tenu de la cohérence et de l'adéquation de leurs dispositions aux objectifs de la FUPU, envisager une reconduction des articles 22, 26, 33 et 55 du Code forestier, qui seront utiles pour la rédaction des règlements d'application.
- Compte tenu de la pertinence et de la consécration des droits coutumiers d'usage, envisager une reconduction des articles 15 et 16 du Code forestier.
- Dans un souci de performance et de clarification du rôle des acteurs du secteur, et afin d'éviter les conflits d'intérêts, envisager la reconduction des dispositions de l'article 52 du Code forestier et réviser les dispositions de l'article 47 du Code forestier en vue d'organiser de façon intégrée la filière de l'énergie domestique (de la production jusqu'à la commercialisation). Il faut en outre envisager l'organisation et le renforcement des acteurs de l'ensemble des opérateurs de la filière.
- Dans le souci de lever tout équivoque ou incompréhension sur les dispositions relatives à l'exploitation artisanale du domaine forestier de l'État, envisager d'améliorer la consistance du cadre de législation secondaire par l'adoption de règlements d'application des dispositions de l'article 26 du Code forestier.
- Dans le souci de lever tout équivoque ou incompréhension sur les dispositions relatives à la tenure foncière dans le cadre de l'exploitation du domaine forestier de l'État :
 - envisager une révision de l'article 34 du Code forestier pour clarifier la nature du droit reconnu à l'exploitation artisanale sur le sol ;
 - envisager une nouvelle rédaction de l'article 48 du Code forestier en ces termes: *«Quel que soit le type d'exploitation sur le domaine forestier de l'État, le titre d'exploitation ne donne aucun droit sur le sol que celui d'y établir, à titre précaire, des logements, magasins, cultures, chantiers nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'exploitation. La propriété des immeubles et installations est assujettie au droit commun.»*
- Dans le souci de lever tout équivoque ou incompréhension concernant les dispositions sur le régime foncier dans le cadre de l'exploitation du domaine forestier des collectivités territoriales, envisager une nouvelle rédaction de l'article 53 du Code forestier pour préciser que *«le classement de la forêt pour le compte d'une collectivité territoriale a pour conséquence l'affectation de l'assiette foncière au profit de cette collectivité territoriale»*.
- Renforcer les compétences des collectivités locales en matière de gestion forestière à travers un amendement du Code forestier.
- Envisager la mise en place de cadres de concertation et de coordination en matière forestière.

TABLE SYNOPTIQUE DES RÉFÉRENCES JURIDIQUES DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION

	Références juridiques identifiées dans les axes stratégiques	Références juridiques identifiées dans le Plan d'action
① NIVEAU POLITIQUE	<p>1. Préparation d'un texte législatif pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la FUPU à Bangui.</p> <p>2. Constitution de protocoles d'accords et de coopération entre les différentes catégories de partenaires institutionnels.</p>	<p>1. Adoption d'un texte de loi pour amender le Code forestier en vue de faciliter la FUPU à Bangui pour assurer une meilleure collaboration entre l'État et les communautés locales en matière de gestion des ressources forestières de (i) la sauvegarde, (ii) la gestion durable des ressources, (iii) la gestion foncière et (iv) le règlement des conflits.</p> <p>2. Mise en place de cadres de concertation pour veiller sur la FUPU.</p> <p>3. Signature d'accords à moyen ou long terme pour l'appui technique et financier à la FUPU.</p> <p>4. Signature d'accords permanents pour la participation à la préparation du plan de ville : MEFCP, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Urbanisme, mairie de Bangui et des villes périurbaines.</p> <p>5. Mesures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'accords permanents de collaboration formatifs et de recherche et programmes scolaires sur l'énergie et l'environnement. • Signature d'accords permanents de collaboration éducatifs et de recherche sur la sauvegarde du paysage.

②	<p>NIVEAU STRUCTUREL</p>	<p>1. Préparation des textes réglementaires d'application pour organiser les sous-secteurs et les activités connues, préciser et définir les rôles des partenaires, approuver les cahiers des charges et les types de contrats en vue de faciliter la FUPU à Bangui.</p>	<p>1. Règlement du Plan vert urbain de FUPU.</p> <p>2. Règlement pour approuver les cahiers des charges et les types de contrats de gestion, d'exploitation et de plantation avec les associations endogènes.</p> <p>3. Règlement d'actuation sur la possession de terrain, le foncier et le plan d'action foncier.</p> <p>4. Règlement sur le foncier au niveau urbain, périurbain et de la région d'influence de Bangui.</p> <p>5. Règlement sur l'organisation des producteurs en associations professionnelles autonomes et viables.</p> <p>6. Règlement sur l'organisation de la filière des PFNL, les relations commerciales entre la ville, les villages et autres opérateurs de la filière bois-énergie.</p> <p>7. Règlement sur le bois-énergie dans le Plan et Code énergétique.</p> <p>8. Règlement sur la réorganisation des systèmes de recouvrement des recettes forestières.</p>
③	<p>NIVEAU OPÉRATIONNEL</p>	<p>1. Définition d'un mécanisme de gestion opérationnelle en vue de faciliter la FUPU à Bangui dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.</p> <p>2. Élaboration d'un guide de la FUPU à Bangui.</p>	<p>1. Diffusion des textes réglementaires adoptés au niveau local.</p> <p>2. Rationalisation de l'accès à la propriété forestière communale et aménagement des forêts communales.</p> <p>3. Incitation à la rationalisation et à la participation à la gestion de la propriété forestière communale et publique.</p> <p>4. Promotion des contrats de gestion, d'exploitation et de plantation entre les groupements et l'administration forestière.</p> <p>5. Révision de contrats de possession/propriété foncière : contrats-types.</p> <p>6. Encouragement aux accords d'utilisation des produits d'élagage.</p> <p>7. Encouragement aux accords entre les chefs de village et les groupements locaux (charbonniers, agroforestiers...).</p> <p>8. Promotion de la signature d'au moins 20 contrats renouvelables par an pour les projets d'activités de filière.</p> <p>9. Promotion de la signature des contrats avec les associations locales pour l'élagage rationnel et légal des arbres de la ville et facilitation de la filière bois.</p>



Partie 3. Actions

PARTIE 3. ACTIONS

ACTIONS PAR NIVEAU D'INTERVENTION ET CRITÈRES D'ANALYSE

Dans les pages ci-après sont déclinées les actions prévues par niveau d'intervention, selon cinq critères d'analyse.

Pour rappel, les trois niveaux d'intervention établis par la stratégie sont les suivants:

- Niveau politique.
- Niveau structurel.
- Niveau opérationnel.

Quant aux cinq critères d'analyse qui constituent les thématiques autour desquelles ces trois niveaux d'intervention s'organisent, ils se présentent comme suit:

1. Dynamique du territoire et du paysage: fonctions écologiques des arbres et des forêts dans et autour de Bangui.
2. Cadres institutionnels.
3. Partenaires sociaux et institutionnels.
4. Techniques et technologies de planification et de gestion des espaces forestiers et agricoles urbains et périurbains.
5. Recherche, formation, éducation.

1. Dynamique du territoire et du paysage: fonctions écologiques des arbres et des forêts dans et autour de la ville

Les changements environnementaux et climatiques liés à l'usage non rationnel de l'espace, des terres, des arbres et des forêts, imposent des tâches spécifiques, urgentes et stratégiques pour la sauvegarde durable des ressources et la dynamique du territoire à court comme à long terme.

La première priorité concerne la constitution d'une **cartographie intégrée** permettant l'analyse de la dynamique historique des changements du territoire et de l'écologie du paysage. Cette cartographie permettra de disposer d'une base de données consolidée qui servira de système de support décisionnel pour répondre aux aspects faibles et critiques de la dynamique du territoire. L'analyse à échelles multiples est ici considérée comme une approche stratégique dont il faut absolument tenir compte.

POLITIQUE

- Renforcer la collaboration entre le **Service Environnemental et Forestier** du MEFCP et les ministères de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Économie. Créer des charges (responsabilités) spécifiques de foresterie et paysages urbains et périurbains avec un certain support logistique et financier.
- Préparer des **outils législatifs (textes juridiques)** pour assurer la sauvegarde et la gestion durable des ressources, selon une approche de contrôle, mais qui reste incitative pour l'aménagement des dynamiques du territoire.
- Introduire et supporter financièrement et techniquement un protocole visant un **accord permanent** de collaboration orienté vers des projets entre la mairie de Bangui, le MEFCP et le ministère de l'Urbanisme.

STRUCTUREL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir un Plan de reboisement de la zone urbaine et périurbaine. ■ Définir un Plan d'aménagement participatif aux groupements pour l'attribution et la gestion concrète des parcelles préparées selon le modèle du «plan simple d'aménagement forestier participatif» produit par le PGPRN (Programme de Gestion Participative des Ressources Naturelles). ■ Établir un Plan d'élagage des arbres publics de la ville. ■ Mettre en place une banque de graines des différentes espèces autochtones et introduites pour l'approvisionnement des pépinières. ■ Mettre en place un système de contrôle et certification pour la récolte et le traitement des graines, indiquant les caractéristiques des graines selon les dispositions de l'ISDA (l'Association internationale pour le développement des graines). ■ Favoriser la gestion multi-usage des forêts urbaines et périurbaines (protection hydrogéologique et lutte antiérosive, conservation de l'eau, préservation de la fertilité des sols, production durable de bois de feu, bois de service, production de PFNL, opportunités économiques de l'écotourisme) à travers les recettes forestières et les micro-crédits spécifiques. ■ Définir un cahier des charges pour un service d'animation, de sensibilisation, d'éducation et de formation, intégrés au sein du projet de reboisement.
OPÉRATIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Introduire des accords d'utilisation des produits d'élagage entre la mairie et les équipes associées des coupeurs de bois. ■ Développer des techniques simples de production respectueuses de l'environnement (agroforesterie, culture selon les courbes de niveau, etc.). ■ Appliquer des techniques de sylviculture en taillis, taillis furetés et éclaircies sélectives.

2. Cadres institutionnels

La qualité des ressources humaines et financières constitue une condition indispensable à la promotion d'un développement rural durable. La valorisation et le renforcement des capacités des différents acteurs, en particulier celles des producteurs ruraux et de leurs organisations professionnelles, doit constituer une direction fondamentale.

Ce renforcement de capacité doit se faire à travers une approche de formation permanente et la diffusion de conseils techniques. La formation mutuelle entre les groupements, les associations de producteurs et les villages est préconisée. La capacité de mobilisation des ressources financières est vitale pour la mise en œuvre concrète des actions supportées par la stratégie.

<p>POLITIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser et organiser les capitaux bioénergétiques existants: bois-énergie et charbon dans le Programme énergétique national. ■ Décentraliser et transférer la gestion des ressources forestières de l'État aux communautés locales.
<p>STRUCTUREL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former un Comité d'orientation pour le milieu urbain qui sera composé des acteurs intervenant dans le domaine de la FUPU à savoir: les institutions étatiques (le représentant de l'administration territoriale, le représentant du ministère des Eaux et Forêts chargé de l'aménagement du reboisement et le centre de données documentaires), les institutions paraétatiques d'exploitation forestière, les mairies, les concessionnaires, la population et les ONG. Ce comité aura comme activités d'orienter: <ol style="list-style-type: none"> 1) l'élaboration d'une cartographie thématique et zonale en vue d'une bonne gestion du territoire; 2) la mise en place un Plan d'urbanisation et de développement en tenant compte des aspects de la FUPU; 3) la mise en place d'un Plan d'aménagement territorial qui soit, à long terme, respectueux des destinations d'usage, avec une indication claire des critères de propriété/possession du terrain (plan de certitudes); 4) la définition des zones critiques pour l'occupation foncière; 5) la définition des zones destinées à l'agroforesterie, à l'agriculture et la FUPU; 6) la définition d'un volume résidentiel maximal pour les zones d'expansion urbaine; 7) l'implication des producteurs urbains dans le processus de prise des grandes décisions par la municipalité; 8) l'élimination des incertitudes des textes juridiques relatifs aux fonciers et des mutations qui perturbent les systèmes traditionnels de gestion foncière; 9) le suivi et l'évaluation de ces activités tous les six (6) mois. ■ Décliner le Plan d'action de la FUPU dans le cadre du Plan directeur d'aménagement de la ville (en collaboration avec le ministère de l'Urbanisme): responsabilité de coordination par le Comité d'orientation sur le milieu urbain. ■ Identifier, discuter, approuver et valider les instruments juridiques qui peuvent régler les relations commerciales entre la ville, les villages et les autres opérateurs de la filière, afin de garantir l'équité dans la distribution des revenus générés, la durabilité de la ressource et la clarté des relations entre la ville et son territoire d'influence. ■ Prévoir un dispositif de sensibilisation permanent avec les médias: émissions documentaires télévisées montrant la dégradation de la forêt et ses conséquences sur l'Homme, le climat et la productivité; émissions de radio diffusée des tables rondes et des débats regroupant les producteurs d'une part, les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les politiques et les responsables des projets de développement d'autre part, sans oublier les juristes pour les questions légales.

OPÉRATIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les capacités locales à travers des accords convenus avec les chefs des villages et des groupements locaux responsables de la production, du transport et du commerce (exemples : groupement des charbonniers, maraîchers, agroforestiers) par la mise en place de systèmes de microcrédits avec des contrats. ■ Mobiliser les connaissances locales pour une gestion durable de la forêt à travers l'application de la sylviculture en taillis, taillis sous futaie et éclaircie sélective ; mettre en place des systèmes de financement pour l'accès au foyer amélioré utilisant le charbon, à l'électrification rurale (électricité à coût réduit) et aux techniques de production de biogaz.
---------------------	---

3. Partenariats sociaux et institutionnels

POLITIQUE	<p>Organiser une consultation entre les partenaires institutionnels et les chefs de village pour gagner la participation active de ces derniers aux stratégies à mettre en place. En effet, le régime foncier traditionnel, largement informel, ne permet pas de définir et de quantifier les espaces disponibles d'une part, et le droit d'usage (PEA) que l'État attribut à des exploitants forestiers d'autre part, pour à une gestion durable et participative des ressources. Il sera donc indispensable que les chefs de village identifient la part du territoire de leur village à aménager en concertation avec ces exploitants forestiers, de façon à éviter tout malentendu susceptible de créer des tensions pour la production durable de bois de feu, de charbon de bois et autres biens et services d'intérêt pour la ville. Cet accord devra être matérialisé sur une carte (les divisions en série) et consigné dans le document du Plan d'aménagement.</p> <p>Faciliter, à travers les outils juridiques adéquats, le règlement des conflits et l'adhésion des petits producteurs urbains (agriculteurs, agroforestiers, producteurs de PFNL, de bois et de charbon et les producteurs maraîchers) aux solutions retenues.</p>
STRUCTUREL	<p>Identifier les partenaires pour la mise en place d'un Plan d'aménagement forestier participatif au niveau des communes et villages des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les villages de la zone d'approvisionnement durable (non encore intéressés par cette activité); • les villages de la zone d'approvisionnement actuelle; • les opérateurs de la filière; • les opérateurs de l'aménagement forestier et des programmes participatifs dans l'agriculture, l'agroforesterie et la foresterie; • la mairie et les ministères intéressés. <p>Établir un Plan d'occupation des terres de la ville en considérant le rôle des maraîchers et des agriculteurs.</p> <p>Préparer (et encourager) des protocoles ou contrats de collaboration entre les partenaires sociaux et ou institutionnels.</p> <p>Impliquer les maraîchers dans le programme de verdissement de la ville.</p>

OPÉRATIONNEL

Encourager des protocoles ou contrats de collaboration entre les partenaires sociaux et ou institutionnels.

Organiser, à partir de la base, les acteurs de la filière PNFL pour rendre les différentes organisations plus représentatives, mieux structurées et pour faciliter leurs accès au crédit.

Mettre en place une structure en mesure de veiller sur l'organisation de la filière des PFNL.

Construire des locaux de stockage pour une amélioration de la qualité des produits et de la filière.

Informier et sensibiliser les femmes sur leur rôle dans les actions.

4. Techniques et technologies de planification et de gestion des espaces forestiers et agricoles urbains et périurbains

Le projet de définition des territoires, ressources et partenaires a pour but d'identifier clairement la base géographique et sociologique d'intervention et représente l'outil primaire pour le développement de stratégies fiables.

POLITIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un Centre national de géomatique pour renforcer les centres existants (Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier - PARPAF, université, ICRA) avec un focus sur la question urbaine. ■ Délimiter la zone potentielle d'approvisionnement en bois pour la ville selon la méthode WISDOM, afin de procéder à la première étape du processus de définition et permettre de concentrer l'attention sur un territoire relativement circonscrit.
STRUCTUREL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer un système d'information en appui à la mise en place des mesures de la stratégie. ■ Revoir, cataloguer, collecter les données du territoire urbain, périurbain et rural disponibles auprès des acteurs institutionnels suivants pour connaître leurs compétences et capacités : <ul style="list-style-type: none"> ● mairie de Bangui (service de planification du territoire); ● ministère de l'Urbanisme; ● ministère de l'Agriculture; ● ministère des Eaux et Forêts; ● ministère de l'Énergie et des Mines; ● autres acteurs (ONG, projets de développement, etc.). ■ Utiliser l'approche participative dans le système de collecte de données socioéconomiques en utilisant la MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative). ■ Exploiter et valoriser les expériences du Programme de gestion participative des ressources forestières (PGPRF). ■ Renforcer les capacités au niveau du MEFCP, du PGPRF, du PARPAF. ■ Gérer les parcours et les conflits entre éleveurs et producteurs d'une part, et entre riverains d'autre part.

OPÉRATIONNEL

- Recourir à la restitution et aux techniques appliquées aux données socioéconomiques.
- Conduire une segmentation du territoire ciblée selon les caractéristiques, vocations d'usage et aspects de gestion tels que :
 - typologie des zones résidentielles et commerciales;
 - zones industrielles;
 - typologie de zones périurbaines;
 - typologie des zones rurales;
 - typologie des zones naturelles; etc.
- Calculer les coûts et bénéfices des différentes pratiques de gestion des systèmes arborés à l'avantage des différents bénéficiaires: petites entreprises privées et familiales, associations et coopératives, ONG, mairie, sociétés privées (compagnie électrique, élagage des rues).

5. Recherche, formation, éducation

<p>POLITIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des accords permanents de collaboration et de recherche entre l'université de Bangui, l'ICRA et d'autres universités étrangères, pour la mise en place de programmes formatifs (maîtrise) ou d'activités, telles que des séminaires et des conférences spécifiques sur la FUPU. ■ Introduire ou renforcer, dans les programmes scolaires, une sensibilisation à l'éducation environnementale et aux aspects de la FUPU.
<p>STRUCTUREL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démarrer, au niveau de l'ICRA, un programme de recherche et développement en agroforesterie et foresterie urbaine. ■ Analyser les changements d'usage et de couverture du territoire intervenus dans les 20 dernières années, afin de bien comprendre les processus en cours et d'estimer leur tendances dans le temps. Cette analyse peut être conduite sur la base des données satellitaires Landsat 1986-2000, déjà disponibles, et sur des données plus récentes à fournir. ■ Prévoir un programme annuel de sensibilisation des autorités municipales, des cadres et des organisations paysannes sur l'enjeu de l'agroforesterie, de la foresterie et de l'agriculture urbaine dans le cadre d'une approche participative (utilisation des occasions de rencontres et de fêtes pour la sensibilisation).
<p>OPÉRATIONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir un programme de support à la plantation d'arbres dans les écoles et les centres de santé. ■ Prévoir des emplois éducatifs pour les enfants des rues, avec l'appui de la mairie (par exemple, mise en place d'une pépinière municipale où ces enfants seront recrutés et formés aux techniques de pépinières et de conduite des jeunes plants). Il conviendra en outre de renforcer la sensibilisation sur le rôle des espaces verts dans une ville et sur les bénéfices des arbres et forêts dans la ville. ■ Proposer des activités de plantations et d'entretien des arbres. ■ Mettre en place un programme d'éducation permanent au niveau des villages et de la périphérie urbaine sur les aspects de FUPU, à travers la préparation d'un matériel visuel et écrit vulgarisé.

ACTIONS PAR AXES STRATÉGIQUES SECTORIELS

Le Plan d'action FUPU, présenté plus haut dans ce document, propose une série d'actions concrètes, à mettre en œuvre de manière prioritaire, dans des délais précisés. Ces actions sont réparties selon trois axes sectoriels stratégiques, également présentés plus haut dans ce document, qui ciblent les problèmes prioritaires à résoudre en RCA en général, et à Bangui en particulier.

Pour rappel, ces trois axes stratégiques s'organisent comme suit:

- **Axe 1.** Lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire.
- **Axe 2.** Lutte contre la pauvreté urbaine.
- **Axe 3.** Question énergétique et bois-énergie.

Axe 1. Lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire

Contrairement à une vision largement répandue, il n'y a pas que les terres des zones d'Afrique centrale qui soient soumises à un processus de dégradation. Toute la sous-région est affectée, ainsi que les ressources en jeu, quoique à des degrés divers, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. (...) Les terres du Rwanda et du Burundi sont ainsi sévèrement dégradées à près de 57%, tandis que celles de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale le sont, respectivement, à 2% et 1%.

COMIFAC-CEEAC 2007

DES CAUSES MULTIPLES

La dégradation des terres et des ressources naturelles en Afrique centrale connaît des causes multiples qui varient en fonction des ensembles écologiques et des caractéristiques des villes et des sociétés. La dégradation de la végétation se traduit concrètement par une **modification de la structure du paysage**, avec un déclin sensible de la **quantité et de la qualité des couvertures végétales**.

Outre ce phénomène de dégradation du paysage, qui a pour conséquence l'appauvrissement des sols et des ressources naturelles, Bangui rencontre une **urbanisation** de plus en plus rapide, en même temps qu'une faible productivité. Ces conditions poussent de nombreux ruraux, en particulier les jeunes, à migrer vers la ville, ainsi que vers d'autres pays (pays côtiers et pays européens). Les effets sur la qualité de la vie et sur la santé des individus peuvent devenir catastrophiques. Le processus de dégradation des terres et des ressources naturelles apparaît alors comme un **cercle vicieux**.

La pression exercée par la croissante population de Bangui menace sérieusement les zones

périurbaines. Le **besoin en terres cultivables** semble jouer un rôle dominant dans le processus de dégradation des forêts périurbaines, dont la production de bois-énergie peut être considérée comme un produit collatéral.

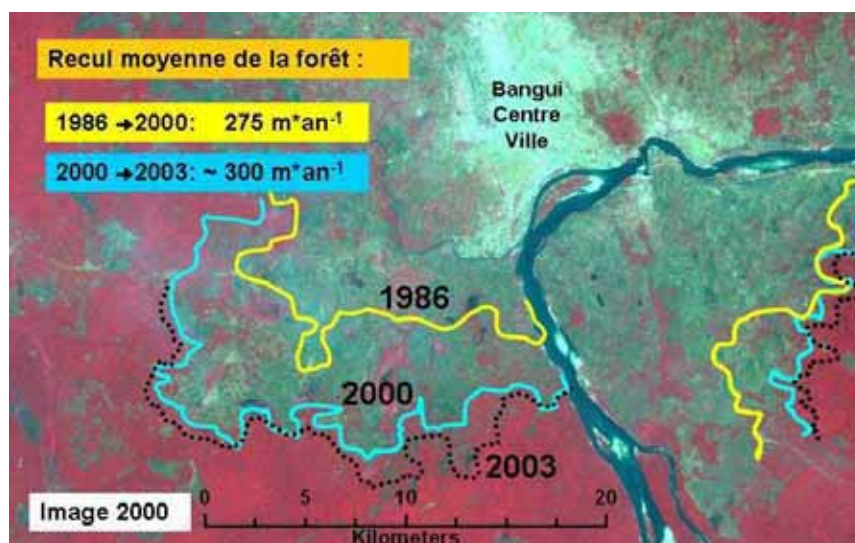


Figure 6: influence de la croissance de la ville de Bangui sur la couverture forestière sud-ouest de la ville et dans la région frontalière congolaise, ces 20 dernières années (d'après Drigo, 2007).

LA VILLE: L'ÉCHELLE LA PLUS PERTINENTE POUR ENRAYER LE PROCESSUS

L'avenir de la forêt passe de façon évidente par la ville. En effet, la ville non seulement absorbe une part importante des ressources forestières, mais c'est aussi elle qui décide, politiquement et économiquement, de l'avenir de ces ressources. La ville est également le lieu privilégié d'expérimentation et d'innovation où s'élabore le «changement», qui peut modifier les pratiques néfastes envers l'environnement. Elle est enfin, aujourd'hui, synonyme d'un «développement» économique et social qui constitue la condition *sine qua non* de la préservation à long terme des écosystèmes forestiers.

L'observation de la forêt urbaine et périurbaine, notamment autour de Bangui, montre bien que cette dernière est le lieu de déploiement de très nombreuses activités et d'interventions sectorielles qui se chevauchent et/ou entrent en concurrence: agriculture, élevage, agro-industries, collecte et exportation des ressources forestières, infrastructures, espaces d'occupation humaine, etc. Dans l'ensemble, toutes ces activités, entreprises (souvent de manière désordonnée) afin de répondre aux exigences de l'urbanisation, se développent au détriment de l'espace forestier qui recule sous la pression anthropique.

Les processus d'urbanisation et de changement du paysage déterminés par la pression de la ville de Bangui n'ont pas encore atteint les caractères catastrophiques d'autres «mégapoles», africaines ou non (Lagos, Kinshasa, Nairobi, Mumbai, Dhaka, São Paulo, Jakarta, etc.). Une **approche préventive** est donc à considérer comme stratégique.

LA FUPU, UN LEVIER EFFICACE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DU TERRITOIRE

La promotion des activités de FUPU et de leurs actions associées représente, en ce sens, une défense contre la dégradation des paysages, de Bangui, en particulier, et de la RCA, en général. Les activités de FUPU constituent en effet un **modèle de gestion durable du territoire**. Les pratiques de FUPU nécessitent ainsi des actions politiques et législatives orientées vers:

- L'encouragement et la facilitation des activités de FUPU et des filières associées.
- La certitude de la possession foncière pour le développement des activités concertées.
- La certitude et l'invariabilité des usages de la terre à moyen et long terme.

La **certitude des droits d'accès à la ressource** (terre à cultiver, bois d'œuvre, bois de feu, etc.) représente l'élément le plus urgent en termes de gestion durable. Il s'agit de clarifier et de formaliser les droits d'exploitation de ces ressources par les communautés rurales (villages), les propriétaires terriens, les concessionnaires forestiers, etc. Après définition de ces droits, et seulement après, les stratégies de gestion durable proposées ci-après pourront être mises en place et implémentées.

CAPITAL NATUREL CRITIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La FUPU comme stratégie de lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire s'inspire du principe directeur de **capital naturel critique**¹⁵. En effet, la perte de ce capital naturel critique n'est pas sans conséquence sur les activités économiques et risque de compromettre toute aspiration à un développement durable, qui a toujours été un élément central de l'économie des ressources naturelles renouvelables. L'objectif à atteindre, dans ce modèle, est le **rendement maximum durable**, qui peut être indéfiniment réalisé à partir du stock de ressources existant. Le problème concerne la rationalité économique, qui vise la recherche du profit maximum en évitant l'épuisement de la ressource.

RÈGLES DE PRUDENCE

Entamée il y a vingt ans, la réflexion sur la gestion des ressources naturelles a pris un tour nouveau avec la reconnaissance des problèmes globaux environnementaux et a développé des règles minimales de prudence:

- Les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables doivent être inférieurs à leurs taux de régénération.
- Les taux d'émission des déchets doivent être inférieurs aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ces déchets sont rejetés.
- L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un rythme inférieur à celui de leur substitution par des ressources renouvelables: on

¹⁵ Le développement durable du capital naturel fournit des fonctions et des services non substituables par rapport aux infrastructures (route, immeuble, etc.). Ces fonctions sont appelées *Capital Naturel Critique*, reconnu indispensable au bien-être des territoires.

trouve là l'idée d'une complémentarité entre le capital naturel et les autres facteurs de production.

Si ce dernier principe semble simple, sa traduction concrète ne l'est pas. La première difficulté consiste à identifier et mesurer cet ensemble d'éléments capitaux hétérogènes. La seconde est d'appliquer à chacun de ces éléments une gestion normative sous contrainte, à savoir: déterminer des limites à l'exploitation des ressources naturelles, définir ensuite les conditions de répartition de cette contrainte au sein de la société qui soient le plus équitables possibles et préciser, enfin, les institutions qui permettront aux acteurs économiques de prendre des décisions optimales en fonction de ces différentes contraintes.

Le secteur des ressources forestières est typiquement sujet à une évaluation du capital naturel critique représenté par la forêt et les terroirs. Dans les études et les documents de secteur, il n'est pas fait référence de façon significative aux questions de dégradation du paysage forestier et agroforestier en général. De plus, il est également fait de moins en moins référence à cette problématique en liaison avec l'expansion urbaine de la ville de Bangui.

Axe 2. Lutte contre la pauvreté urbaine

Bon nombre de Centrafricains ne connaissent pas le nom de leur rue (la plupart n'en ont pas) et n'ont pas de maisons numérotées. En d'autres termes, ils n'ont pas d'adresse postale.

PAUVRETÉ URBAINE: CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

La pauvreté urbaine amène les populations à développer des **stratégies de survie** fondées sur l'exploitation des ressources et des capitaux immédiatement disponibles et accessibles pour assurer leur sécurité alimentaire, la couverture de leurs besoins énergétiques, la fourniture de produits utiles dans la pharmacopée, etc. Ces stratégies, par essence à court terme, ne tiennent aucunement compte des effets pernicieux durables sur les ressources. La pauvreté contribue ainsi à intensifier la pression sur l'environnement et sur les ressources naturelles, dans la mesure où cette forme d'**exploitation anarchique** remet en cause leur pérennité et nuit aux équilibres écologiques.

Pour enrayer cette spirale, il convient avant tout de tenir compte de certains **facteurs aggravants**:

- Le tissu urbain et social de la plupart des villes est de plus en plus fragmenté et stratifié. En outre, la raréfaction, voire la disparition, des espaces publics au sein des villes semble être commune à toutes les agglomérations. À Bangui, cet aspect concerne les arrondissements périphériques, où vivent les populations les plus démunies (récemment urbanisée ou en cours d'urbanisation). En effet, si le centre-ville possède des espaces verts publics libres pour différentes activités (rencontres récréatives et sportives, kermesses et fêtes publiques, petits commerces), ces espaces publics sont totalement absents dans les zones périphériques d'urbanisation récente.
- Il existe un malentendu entre les populations pauvres et les institutions chargées de les soutenir: les premières, pour qui la pauvreté est une réalité quotidienne et indivisible, ne comprennent pas toujours les solutions proposées par les secondes, qui reposent souvent sur une série de programmes compartimentés.
- De plus, les mêmes institutions ont tendance à assimiler la pauvreté à un ensemble de handicaps, en négligeant le rôle positif joué par les solidarités sociales. À *contrario*, celles d'entre elles qui reconnaissent le potentiel humain des communautés pauvres rencontrent le risque d'une survalorisation de cette solidarité et tendent à oublier la réalité des conflits.

Ainsi, les pauvres souffrent non seulement de la faiblesse de leurs revenus, mais aussi de leur statut social, de leur marginalisation dans l'espace urbain, de la détérioration de leur environnement, de leur faible accès aux services publics, au pouvoir de décision, à la justice, à l'information, à l'éducation et à la citoyenneté. Ils sont vulnérables, sujets à la violence et à l'insécurité.

Pour autant, la pauvreté urbaine entraîne également une capacité à se mobiliser et à partager

aspirations et solutions, notamment chez les femmes et les jeunes pour lesquels le potentiel humain de leur communauté constitue l'unique source de soutien social. Les personnes vivant dans la pauvreté ont en effet prouvé, à maintes reprises, qu'elles étaient capables de définir leurs priorités, de mobiliser des ressources et de négocier les termes d'un développement local avec les autorités publiques et privées. Toute stratégie d'appui aux pauvres, fondée sur **l'initiative et la participation active** des communautés concernées, doit découler d'un **changement institutionnel et culturel**, impliquant les secteurs publics et privés, ainsi que tous les acteurs de la société civile (à commencer par les pauvres eux-mêmes). Les principes directeurs d'une telle stratégie de changement sont :

- Surmonter les tendances au paternalisme et au clientélisme.
- Accepter de partager le pouvoir de décision sur l'allocation des ressources, la conception des politiques et l'évaluation de leurs résultats.
- Prendre en compte les ressources, la vitalité et les compétences des communautés pauvres.
- Simplifier les politiques publiques plutôt que de mettre à la charge des pauvres eux-mêmes la nécessité de gérer leur complexité.
- Admettre que la démocratie représentative ne suffit pas à garantir l'expression et la prise en compte des intérêts des groupes sociaux dans leur diversité et rechercher des mécanismes de représentation qui puissent pallier ces insuffisances.
- Fonder les rapports entre les institutions et les communautés pauvres sur une base contractuelle assurant à toutes les parties une égalité de participation dans une association à long terme.
- S'adapter aux rythmes sociaux des communautés pauvres en soutenant les processus à long terme pour permettre le changement social et culturel, plutôt que d'imposer des rythmes résultant des contraintes bureaucratiques.
- Contribuer à renforcer la parole des pauvres plutôt que de parler à leur place, accepter d'investir du temps et de l'argent dans les médiations et avoir le souci d'apprendre autant que celui d'enseigner.

Ainsi, la priorité devrait être d'améliorer **les conditions de vie des pauvres**, notamment en leur facilitant l'accès au sol et aux services de base, tels que l'eau et l'assainissement, et en les aidant à tirer partie de ce capital. **Le respect des droits de la personne**, en particulier des pauvres, des femmes, des enfants et des minorités ethniques, devrait figurer en tête des priorités et être garanti par la loi.

CONTRIBUTION DE LA FUPU À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ URBAINE

L'ensemble des actions institutionnelles et locales proposées par la stratégie FUPU peut contribuer à la lutte contre la pauvreté urbaine. En effet, il est irréaliste d'espérer que les politiques sociales, au sens classique du terme, soient à elles seules en mesure d'apporter des solutions à ce problème; l'aggravation ou la réduction de la pauvreté urbaine dépend, avant tout, des politiques macro-économiques urbaines et agricoles menées. À cet égard, la contribution de la FUPU à la vie des citoyens semble d'autant plus vaste et fondamentale. En outre, les composantes agroforestières et agricoles urbaines et périurbaines peuvent jouer un rôle majeur pour endiguer la complexité des éléments générant la pauvreté urbaine.

Afin de promouvoir la participation active des populations urbaines à la lutte contre la pauvreté, il convient de soutenir les **réformes législatives et institutionnelles nécessaires**:

- Encourager une collaboration plus étroite entre les formes d'organisation du travail.
- Promouvoir des réformes foncières élargissant l'accès au sol urbain.
- Stimuler la décentralisation et mettre en place des systèmes transparents, permettant d'institutionnaliser la participation des pauvres et de leurs organisations au système de décision et à l'allocation des ressources publiques.
- Afin de favoriser les actions essentielles au développement du petit commerce et des activités nées du secteur informel (micro-entreprises et coopératives), assouplir les réglementations et mettre en place des institutions d'appui pour l'accès au crédit, aux technologies et à un large marché.

Il n'existe aucune règle universelle pour la répartition des responsabilités aux niveaux communautaire, municipal, national et mondial. La mise en convergence et l'articulation des actions citoyennes avec celles des acteurs publics et privés ne peut se réduire à une vision simpliste du partenariat. Les politiques publiques doivent être fondées sur des obligations de résultat et non sur des obligations de moyens; la répartition des compétences doit se faire de façon pragmatique et consensuelle. C'est à l'échelle de la ville et des unités administratives locales, dans le cas de l'aire métropolitaine de Bangui, que les différents acteurs pourront le mieux articuler leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

LA FUPU: POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU PROBLÈME FONCIER

La FUPU, en intégrant différentes composantes (espaces verts, agricoles et agroforestiers) tout en tenant compte des autres portions du territoire consacrées à la forêt, est tout à fait compatible avec une utilisation multiple des terres, dont découlent des avantages écologiques et sociaux. Cette approche multisectorielle ne pourra cependant être totalement mise en œuvre sans une révision de la question foncière, qui doit à son tour intégrer des enjeux divers: foncier urbain (habitat, routes, bâtiments), foncier de production (changement d'usage et de vocation) et foncier périurbain (agriculture). Afin de soutenir cette évolution, diverses mesures devront être prises:

- Les responsables de la politique forestière, de la mairie et du ministère de l'Urbanisme, et d'autres autorités pertinentes, devraient mettre en place des **instruments juridiques de gestion de la terre et des arbres à long terme** (contrats, accords ou concessions) entre l'État (le service forestier) et les villageois pour que les populations locales participent à la foresterie et à l'agroforesterie urbaine et périurbaine. Ces instruments juridiques devraient reconnaître la propriété des arbres à ceux qui gèrent la terre et leur donner une certaine sécurité pour encourager à investir non seulement dans des arbres isolés mais également dans le reboisement de terres déboisées ou en friche.
- La politique et la législation forestière concernent la foresterie urbaine et périurbaine, qui dépend étroitement du régime foncier, dont les trois aspects, économique, social et politique, sont liés entre eux. Ils servent de critères traditionnels pour évaluer les résultats des différents secteurs de mise en valeur. Toutefois, une évaluation plus significative des institutions foncières peut être faite, par exemple, sous l'angle de la production agroforestière. Certains aspects

du régime foncier forestier ne tiennent aucun compte de l'agroforesterie, que ce soit comme technique de régénération ou comme activité en dehors du domaine forestier.

- Il est stratégique de mettre en jeu un ensemble d'incitations: 1% des recettes forestières devrait être mis à disposition de la promotion de micro- et macro-projets de foresterie et agroforesterie urbaine des groupes, associations et individus des milieux pauvres de la nouvelle société urbaine.

Axe 3. Question énergétique et bois-énergie



Est-ce possible d'aménager la forêt pour la production de bois? Il n'y a pas de domaine communautaire, tout est parcellisé. C'est le chef (du village) qui sait comment est reparti la forêt et ce qu'il reste pour la production de charbon: il y a la zone de chasse, des cultures et depuis, il reste une zone libre qui peut être aménagée par la communauté, pour la production de charbon. Nous connaissons les meilleurs arbres pour le charbon, mais, dans la zone libre, il reste seulement ces quelques bons arbres. En majorité les arbres sont vendus par les agriculteurs en phase de défrichement et successivement.

Interview spontanée de Messieurs Hilair Deami-Demin et Bartelemie Alonemeka, respectivement président et secrétaire de l'Association des charbonniers de Kapou (Ombella-Mpoko)

UNE QUESTION SOUS-ESTIMÉE

Le bois de feu et le charbon constituent *la bioénergie* de la RCA. Les ménages centrafricains utilisent en effet le bois comme source principale d'énergie pour la cuisson à raison de plus de 95%. La forêt dense du sud-ouest connaîtrait ainsi, selon les études, un recul de 1 500 hectares par an dû, principalement, aux croissants besoins en terre cultivable. Le bois dérivé de cette conversion est utilisé pour satisfaire aux besoins en bois de feu et charbon de bois pour la ville de Bangui. Des opportunités de substitution avec d'autres sources énergétiques sont certes envisagées pour répondre, à l'avenir, aux besoins de cuisson, mais elles ne couvrent qu'un pourcentage modeste de la demande à moyen et long terme.

Dans ce contexte, la gestion durable des ressources forestières et l'entretien de la couverture boisée sont des actions prioritaires et urgentes. Or, la question du bois-énergie et de sa filière associée ne rencontre apparemment pas une très forte considération dans la planification, la programmation et l'aménagement opérationnel du secteur forestier. De plus, elle ne soulève aucun intérêt dans le programme national énergétique ou dans les programmes de développement. Pour autant, le secteur du bois-énergie est bel et bien stratégique pour les questions de lutte contre la dégradation environnementale et pour la foresterie, non seulement liée à la FUPU, mais aussi, de plus en plus, pour l'environnement social et économique de la RCA.

La filière bois-énergie est un théâtre monétaire important pour l'économie centrafricaine, puisque la seule mise en vente du bois comme source d'énergie au niveau local représenterait entre 1,8 milliard de francs CFA (estimation minimale) et 3 milliards de francs CFA (estimation maximale).

DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS

Les aspects critiques suivants retiennent l'attention.

■ Au niveau de l'offre

- Une absence totale de planification et d'aménagement durable de l'offre vis-à-vis d'une demande en bois de chauffe et charbon de bois toujours plus forte, avec:
 - Une offre anarchique qui n'est pas durable, ni dans un point de vue social, ni d'un point de vue environnemental.
 - Une production itinérante et un manque d'organisation des producteurs.
 - Une politique forestière qui ne vise pas la production de bois de feu et de charbon de bois, mais seulement la production de bois d'œuvre.
 - Un manque de connaissances sur la sylviculture en faveur de la production durable de bois de chauffe et charbon de bois, par manque d'expérience.
- Un manque de clarté sur les droits d'accès aux ressources en bois et des conflits entre les villages, les propriétaires privés des terres et les concessionnaires forestiers.
- Une réserve forestière menacée, alors que la loi foncière est sans effet pour ce qui est de l'application.
- Une extinction des certaines espèces ligneuses, le déboisement et l'absence de politiques d'aménagements.
- Un reboisement insuffisant des périmètres urbains et périurbains, d'une part, et une insuffisance des informations sur la politique forestière, d'autre part.
- Les distances des marchés augmentent, les ressources sont de plus en plus rares.
- Les contrôles sont insuffisants et presque personne ne paye les taxes.
- La filière ne profite qu'à des individus, non au trésor public ou aux communautés rurales.
- La méthode de carbonisation directe, jusqu'ici pratiquée, est inefficace pour une demande croissante.

■ Au niveau des marchés

- Le marché est informel, désorganisé, éparpillé, non réglementé. Il est anarchique et comprend trop d'intermédiaires, alors que le niveau de déboisement est intensif.
- Le manque d'entrepôts de stockage de bois de feu sur les marchés pose un problème de quantification et de statistique. Il n'y a ni règles, ni contrôle et la législation sur ce point est inexistante.
- Aucune technologie de récupération des fines particules de charbon de bois n'est utilisée ; ces dernières sont donc jetées.

■ Au niveau des demandes

- Une demande commerciale qui augmente pour une population qui augmente aussi, avec affluence des réfugiés en ville.
- Une demande domestique qui augmente, de paire avec une démographie urbaine galopante, alors que l'efficacité énergétique des fours à prix abordables pour les ménages à petits revenus demeure très faible.
- Les conditions de travail dans la cuisine sont pénibles dues à la conversion énergétique des systèmes de cuisson demeurée faible et à l'absence de technologie pour pallier ce manque d'efficacité énergétique.
- Les prix du bois de feu et du charbon de bois connaissent une augmentation constante due à l'absence de politiques de stabilisation des prix.
- Les énergies alternatives sont trop coûteuses, tandis que certains aspects culturels ne permettent pas leur utilisation.
- La disponibilité est difficile en raison du manque d'infrastructure logistique pour des points de vente.

UN ENSEMBLE DE PARAMÈTRES

Pour une approche stratégique de la filière bois-énergie, il est nécessaire d'identifier le maillant constituant faible avant de proposer la solution la plus adaptée. Dans ce but, il convient de tenir compte de toutes les composantes de ladite filière.

■ La zone d'approvisionnement

La région d'offre en ressources ligneuses devrait répondre à la demande en bois-énergie, en accord avec les besoins croissants de la ville de Bangui et le potentiel productif durable des ressources ligneuses. Cette zone devrait représenter un modèle d'autosuffisance éco-soutenable pour la composante bois-énergie.

■ Les techniques sylvicoles adoptées

Tous les domaines de la sylviculture sont pris en considération:

- Les techniques de sylviculture en taillis, taillis furetés et éclaircies sélectives en forêts naturelles.
- La sélection des espèces autochtones (ou exotiques) pouvant répondre aux besoins.
- La sélection et la création d'une banque des graines.
- L'organisation de pépinières.
- Les techniques de reboisement.
- Les techniques de gestion durable et éco-soutenables («sylviculture proche de la nature»).

■ Le droit à la **sécurité d'une exploitation durable** des forêts et des arbres pour la production durable de bois-énergie

Comme mentionné dans le contexte de la lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire, la certitude des droits d'accès à la ressource (terre à cultiver, bois d'œuvre, bois de feu, etc.) représente la priorité première en termes d'efforts à soutenir en faveur d'une gestion durable. Pour achever une gestion durable de la filière bois-énergie d'un point de vue social et environnemental, il est indispensable de clarifier et de formaliser les droits d'exploitation des ressources en bois par les communautés rurales (villages), les propriétaires terriens et les concessionnaires forestiers, etc. En effet, exception faite des concessions forestières, les terres sous gestion communautaire des villages et les propriétés privées ne sont pas clairement définies, ce qui implique la nécessité de conduire un grand travail de cartographie, en collaboration avec toutes parties prenantes.

■ Le transport, la vente et le marché

Il convient de garantir toute son efficacité à la filière bois-énergie, en lien avec une organisation harmonieuse sur toute la chaîne, du producteur au consommateur.

■ La coupe illégale et l'élagage anarchique des arbres en ville

Les arbres de ville procurent aujourd'hui à la filière bois-énergie une contribution minimale, qui s'avère significative en raison de ses implications sociales, environnementales et économiques.

LE CHARBON CONTRE LE BOIS OU LE CHARBON POUR LE BOIS

La polémique sur la source d'énergie la plus efficace ou la plus compatible doit s'effacer au bénéfice d'une approche plus stratégique de la filière bois-énergie qui permettra de:

- Mieux mesurer la disponibilité des espèces aptes à la carbonisation ou efficaces comme bois de feu.
- Tenir compte de l'apport des savoirs techniques locaux.
- Correspondre aux revenus des consommateurs.
- Organiser les processus de transformation et de transport.

■ Le rôle de l'agroforesterie et de la foresterie urbaine et périurbaine

Les systèmes FUPU-AFUPU peuvent contribuer aux réseaux d'approvisionnement de bois-énergie répondant à la consommation individuelle. Ils se présentent également comme une opportunité, pour les petits producteurs, d'enrichir les revenus du ménage. En ce sens, il sera nécessaire de prévoir des primes, ainsi qu'un appui technique et logistique.

■ Les techniques d'épargne énergétiques

La transition des foyers à trois pierres vers des systèmes de foyers améliorés utilisant des matières recyclées, avec des techniques de cuisson à haute efficacité énergétique, nécessite un apport technologique fondamental pour optimiser l'efficacité de la filière bois-énergie.

■ La substitution de source énergétique

Le taux de substitution avec d'autres sources d'énergie pour la cuisson est encore relativement bas et reste inaccessible pour de vastes secteurs de la population, en raison des coûts induits. Encourager la substitution est certes important, mais il est aussi fondamental de considérer les aspects culturels de la cuisson traditionnellement liée au bois.

■ La recherche et l'éducation, la formation et la sensibilisation

L'analyse ponctuelle du secteur du bois-énergie nécessite une approche de recherche multisectorielle comprenant, notamment:

- L'analyse des changements d'usage et la couverture du territoire à travers les images satellitaires disponibles.
- La synthèse des cartes thématiques en environnement SIG.
- La définition des protocoles des techniques sylvicoles.

En parallèle, une approche de formation, d'éducation et de sensibilisation est souhaitable pour les activités de démonstration et de vulgarisation des techniques sylvicoles.



Partie 4. Fiches pratiques

PARTIE 4. FICHES PRATIQUES

Afin que le Plan FUPU 2008-2012 réponde aux enjeux et problématiques précédemment exposés, il s'agira de le décliner à travers une série d'actions concrètes, par axe stratégique retenu. Les pages suivantes présentent des propositions d'actions, sous forme de fiches ; ces fiches se veulent des propositions, et seulement des propositions. Aucune des actions soumises ici, à titre de réflexion, n'a encore été validée à ce stade du processus.

Ces fiches sont présentées selon les trois axes stratégiques retenus :

- Axe 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation du territoire.
- Axe 2 : Lutte contre la pauvreté urbaine.
- Axe 3 : Question énergétique et énergie dérivée du bois.

Elles sont numérotées de 1 à 9, soit trois actions majeures par axe, détaillées à travers une série d'activités selon des objectifs spécifiques.

Ces fiches se présentent ainsi :

- Les objectifs visés.
- Les activités envisagées pour atteindre ces objectifs.
- Les indicateurs de performance pouvant être retenus.
- Les outils législatifs et politiques requis.
- Les organismes impliqués.
- Les acteurs et partenaires d'appui technique concernés.

Un tableau est ensuite proposé pour servir d'outil à la mise en œuvre de ces propositions, si elles sont validées. Il inclut les items suivants, qui restent à renseigner selon les décisions qui seront prises ultérieurement :

- Calendrier.
- Durée du projet.
- Budget alloué.

Dans la mesure où ces actions ne sont que des propositions, il conviendra de les affiner de manière concertée, avant de les valider puis de les mettre en œuvre.

FICHES DU PLAN D'ACTION ASSOCIÉES À L'AXE 1

L'axe 1 poursuit trois objectifs généraux :

- **Objectif général 1** : réduire les changements provoquant la détérioration du paysage référant ici aux ressources dynamiques des niveaux écologique et socio-économique.
- **Objectif général 2** : faciliter l'élaboration d'une politique harmonieuse de conservation et gestion durable du territoire urbain, périurbain et des régions influencées par l'empreinte écologique de la ville de Bangui.
- **Objectif général 3** : encourager la gestion intégrée du capital naturel (biodiversité, eau, sol, forêts, terres agricoles et agroforestières) entendu ici, soit comme source de produits renouvelables (agricoles, agroforestiers, forestiers ligneux et non ligneux), soit comme milieu de services directs (activités sociales et récréatives, sport, écotourisme, détente) et indirects (qualité de l'eau et de l'air, beauté, sentiment d'appartenance).

Fiche 1

Adoption d'un Plan des espaces ouverts, de FUPU et de règlements associés à un milieu urbain vert – FUPU et AFUPU dans le Plan de ville, le Plan du secteur forestier et le Plan agricole (Plan vert public et privé).

Objectifs spécifiques	
1.	Projet et gestion intégrée des espaces ouverts de ville et autour de la ville.
2.	Gestion participative des espaces ouverts sur le moyen terme.
3.	Rationalisation de projets et gestion des arbres, forêts et espaces ouverts.
4.	Interdiction de l'occupation et de l'exploitation anarchique des espaces urbains et périurbains.
Activités	
1.	Détermination des bonnes pratiques de plantation et gestion des arbres et espaces verts de la ville.
2.	Création des espaces verts en accorde avec un «Plan d'espèces d'espaces ouverts (Plan Vert)» associé au Plan de ville: mise au point des secteurs de ville dans la nouvelle occupation et urbanisation.

3.	Plantation des arbres le long des routes dans les écoles et les centres de santé.
4.	Journée des arbres à associer à d'autres projets spécifiques avec les écoles et les centres de santé.
5.	Proposition, approbation et mise en œuvre d'un règlement type de l'agriculture urbaine et de l'agroforesterie en foresterie urbaine et périurbaine.
6.	Création d'une synergie entre les secteurs privés et publics dans le financement et la réalisation de projets des espaces ouverts et mise en œuvre des mesures incitatives financières afin de formuler des contrats participatifs à la réalisation d'espaces ouverts pour une gestion programmée.
7.	Préparation des contrats-types de gestion des espaces verts (dans le Règlement).
8.	Implication des maraîchers, pépiniéristes et petits producteurs, dans le programme de verdissement de la ville.

Indicateurs

1.	Surfaces d'espaces ouverts par an pour des projets.
2.	Nombre d'arbres plantés par an.
3.	Surfaces d'espaces disponibles à une gestion concertée par an.
4.	Nombre de contrats paraphés par an.
5.	Degré d'acceptation des dispositifs réglementaires.

Outils législatifs et politiques

- Vérification de la procédure d'association du Plan Vert au Plan de Ville.
- Texte de Règlement.
- Procédure de suivi de mise en place.
- Forum d'implémentation et d'actuation.
- Contrats types.
- Harmonisation des textes et mesures pour les projets scolaires et centres de santé.

Organismes responsables

Mairie de Bangui, ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, chargé de l'Environnement (MEFCP), ministère de l'Urbanisme.

Acteurs et partenaires d'appui technique

FAO, Union européenne (UE), Université de Bangui, Institut centrafricain de la recherche agronomique (ICRA), ministère de l'Agriculture, Organisation centrafricaine pour la défense de la nature (OCDN), Fédération des maraîchers de Bangui, Femme et Environnement « BATA-GBAKO » (ONG FEMENV), ÉCHELLE (ONG), Centre de documentation, d'information et de formation pour le développement (ONG CEDIFOD), CARITAS (ONG), Lycée de Miskine, école de BEGOUA, école YAKITE, école BEN-ZVI, école YOMBO, école ASSANA 3 (village HIMOHORO), Femmes BATA-GBAKO (FBG), organisation des femmes rurales « Fleurs de Centrafrique » (ONFR), centres de santé, groupements et associations endogènes.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 2

Définition et mise en œuvre d'un programme opérationnel de reboisement de la zone urbaine et périurbaine.

Objectifs spécifiques	
1.	Cartographie détaillée des zones prioritaires au reboisement.
2.	Abattage et contrôle d'érosion du paysage forestier périurbain: limitation du recul des forêts de 50 m par an et récupération de 500-1000 hectares de forêt par an.
3.	Mise en œuvre de 10 -20 projets locaux collectifs par an associés à 10-20 projets agroforestiers.
4.	Intégration de projets de reboisement avec la filière bois-énergie, agroforestière et agricole.
Activités	
1.	Détermination des critères qui serviront à exécuter l'analyse hiérarchique et l'analyse multi-critérielle d'identification des zones dégradées et à urgence d'intervention et des zones aptes au reboisement.
2.	Cartographie thématique, zonage de dégradation du paysage et des zones aptes au reboisement.
3.	Formulation d'un programme scolaire de reboisement en accord avec les points 1. et 2.
4.	Formulation de bilans nécessaires pour l'appui à projets.
5.	Réorganisation du système de destination des recettes forestières pour l'appui financier aux projets.
6.	Formulation et appui financier (20% à fonds perdu (?) 80% à micro-crédit), technique et logistique de 10 à 20 projets de reboisement par an et d'agroforesterie en zones dégradées.
7.	Formulation de projets agricoles et agroforestiers (10-20) associés aux projets de reboisement pour la composante alimentaire.
8.	Liaison avec les projets de reboisement dédiés à répondre à la question bois-énergie à travers la sylviculture durable: critères d'évaluation préférentielle pour l'approbation des projets.
9.	Suivi des projets pour évaluer l'effet combiné des mesures d'intervention retenues et leur degré de satisfaction des objectifs relatifs à la lutte à la dégradation du paysage.

Indicateurs	
1.	Taux en cours d'érosion du paysage: suivi.
2.	Surface reboisée par an.
3.	Nombre de projets mise en œuvre par an.

Outils législatifs et politiques

- Harmonisation du programme avec le plan du secteur forestier.
- Harmonisation et solution des conflits potentiels pour la possession et l'exploitation durable du bois.

Organismes responsables

MEFCP, Centre de données forestières, ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, chargé de l'environnement (CDF).

Acteurs et partenaires d'appui technique

FAO, ICRA, ministère de l'Agriculture, OCDN, Fédération des maraîchers de Bangui, FEMENV, ECHELLE, CEDIFOD, CARITAS, Cooperazione Internazionale (ONG italienne COOPI), Lycée de Miskine, FBG, ONFR, groupements et associations endogènes.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 3

Accords permanents de collaboration éducative et de recherche sur la sauvegarde du paysage et le programme de sensibilisation, divulgation et de vulgarisation.

Objectifs spécifiques	
1.	Résultats de recherche pour l'écologie appliquée au paysage.
2.	Procédures et méthodologies testées pour les actions à venir de défense et lutte à la dégradation, déforestation.
3.	Hausse des connaissances et circulation des idées, expériences et formation sur les aspects environnementaux.
4.	Hausse de conscience publique sur les problématiques de l'environnement urbain et périurbain et sur les opportunités de lutte à la dégradation.
Activités	
1.	Accords entre organismes de recherche et d'éducation nationale et internationale.
2.	Cadre de recherche sur la lutte à la dégradation et à la déforestation: mise en place d'un contexte d'appui aux lignes d'investigation prioritaires sur le changement du paysage, du climat, sur les méthodes et procédures de recherche/action de défense et lutte à la dégradation forestière et l'écologie appliquée au paysage.
3.	Accords dédiés aux Institutions internationales et aux bailleurs de fonds nationaux (privés et publics) pour le support à moyen terme de la recherche et de la vulgarisation.
4.	Dispositif de sensibilisation permanente: émissions de télévision sur des documentaires montrant la dégradation de la forêt et les conséquences sur le climat, sur la productivité et sur l'homme; à la radio avec des émissions semblables et des tables rondes et débats regroupant les producteurs d'une part, les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les politiques et les responsables des projets de développement d'autre part sans oublier les juristes pour des questions légales.
5.	Outils participatifs officiels: formation du Conseil élu des enfants en parallèle au Conseil municipal comme dispositif de support décisionnel pour les espaces verts, FUPU et AFUPU. Formation de Comité élu des Femmes comme support opérationnel à la filière FUPU, AFUPU et espaces verts.
6.	Cahier de charges pour un service d'animation, de sensibilisation, d'éducation et de formation intégrée au sein du projet de reboisement et de gestion des «espèces d'espaces ouverts».

7.	Journée de l'Arbre pour la FUPU et l'agroforesterie urbaine.
Indicateurs	
1.	Nombre d'accords signés.
2.	Nombre des projets de recherche financés.
3.	Heures des émissions télé/radio effectuées.
4.	Nombre de résolutions du Conseil des Enfants et du Comité des Femmes approuvées et intégrées dans les résolutions du Conseil Municipal et du Ministères.

Outils législatifs et politiques

- Protocoles d'accord de collaboration de recherche.
- Formulation des critères des avis de concours.
- Concertation dans les politiques de communication et de sensibilisation.

Organismes responsables

Ministère de la recherche, université de Bangui, ICRA, ONG pour la sensibilisation (ÉCHELLE, CEIFOD, COOPI).

Acteurs et partenaires d'appui technique

UE, FAO, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable (REFADD), Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC).

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

FICHES DU PLAN D'ACTION ASSOCIÉES À L'AXE 2

L'axe 2 poursuit trois objectifs généraux :

- **Objectif général 1** : contribuer à ralentir, si ce n'est arrêter l'appauvrissement urbain et périurbain.
- **Objectif général 2** : mettre en œuvre des actions pour prévenir l'apparition et l'affermissement des conditions de pauvreté liées à l'explosion urbaine à travers des mesures orientées vers des moyens de subsistance suffisants et équitables, une meilleure qualité de la vie, matérielle, sociale et relationnelle et un environnement plus agréable et à disposition de tous.
- **Objectif général 3** : encourager les initiatives des groupements, associations et individus orientées vers une gestion active et durable des espaces verts et des forêts urbaines et périurbaines.

Fiche 4

Adoption d'un plan de certitudes dans le plan de ville pour la destination d'usage à long terme des terrains et logements.

Objectifs spécifiques	
1.	Sécurité foncière.
2.	Abattage des risques réels de spoliation.
3.	Garantie d'une exploitation durable des ressources naturelles.
4.	Meilleure perception de stabilité de vie.
5.	Revenus plus constants.
Activités	
1.	Cartographie thématique, zonage et destination.
2.	Dirigée vers l'agroforesterie et la FUPU dans le plan d'urbanisme et de développement.
3.	Mise en place d'un plan d'aménagement territorial à long terme respectueux des destinations d'usage avec une indication claire des critères de propriété/possession du terrain - «plan de certitudes» associé au plan d'urbanisme. Critères : définition des zones critiques de l'occupation

	foncière; définition des zones clés destinées à l'agroforesterie, agriculture et la FUPU; définition d'un volume résidentiel maximal pour les zones d'expansion urbaine et différenciation pour les zones de tensions de la ville et autour la ville.
4.	Impliquer d'avantage les producteurs urbains dans le processus de prise des grandes décisions par la municipalité.
5.	Élimination des incertitudes des textes juridiques des terres et des mutations qui perturbent les systèmes traditionnels de gestion foncière.

Indicateurs

1.	Numéro de mutation de destination/possession au cours des ans.
2.	Numéro de conflits légaux.
3.	Taux d'acceptation des dispositifs.
4.	Nombre de requêtes de révision/ application du plan.

Outils législatifs et politiques

- Analyse de limitation des codes.
- Appui à la définition des critères et des outils de contrôle, d'incitation et de sanction.

Organismes responsables

Mairie de Bangui, ministère de l'Urbanisme, MEFCP dont CDF et Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF).

Acteurs et partenaires d'appui technique

FAO, PNUD, UE, associations et ONG.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 5

Élaboration d'un cadre juridique foncier adapté aux niveaux urbain, périurbain et de la région d'influence de Bangui.

Objectifs spécifiques	
1.	Situation plus certaine de propriété/possession foncière.
2.	Capital foncier disponible par activités de moyen – long terme.
Activités	
1.	Création des textes juridiques adaptés aux filières et zones de diffusion au niveau local «sécurité foncière».
2.	Règlements d'actuation foncier sur la possession des terres.
3.	Révision des droits d'usage et leur consolidation.
Indicateur	
	Approbation et mise en œuvre des textes et règlements.

Organismes responsables

Ministère de la justice, ministère de l'Urbanisme, MEFCP (CDF, PARPAF).

Acteurs et partenaires d'appui technique

MEFCP, ministère de l'Agriculture.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 6

Programme de projets agroforestiers, agricoles, maraîchers, de pépinières et de FUPU.

Objectifs spécifiques	
1.	Système concerté des petits producteurs urbains et périurbains.
2.	Contrôle des prix et de provenance des produits.
3.	Certification de qualité des systèmes de production.
4.	Augmentation des revenus des petits producteurs.
5.	Meilleure efficacité de la filière production-transport.
Activités	
1.	Organisation des producteurs en associations professionnelles autonomes et viables.
2.	Système concerté approvisionnement régulier en semence et engrais.
3.	Construction de locaux de stockage.
4.	Organisation de la filière des PFNL.
5.	Contrats avec les associations locales dans la filière bois, PFNL, produits agricoles et agroforestières urbaine: Stipuler pas moins de 20 contrats renouvelables par an pour projets d'activité des filières FUPU, AFUPU, PFNL.
6.	Appuyer les ONG: transfert de connaissance et technologique.
7.	Formation technique des agriculteurs. Préparation de matériel vulgarisé et meilleur support logistique et technologique.
8.	Programme annuel de sensibilisation. Sensibiliser les femmes sur leur rôle dans les actions. Supporter l'organisation d'évènements sociaux.

Indicateurs	
1.	Nombre de contrats mis en œuvre.
2.	Trend de Revenus des ménages.

Outils législatifs et politiques

- Appui à la formulation de contrat type.

Organismes responsables

MEFCP, ministère de l'Agriculture.

Acteurs et partenaires d'appui technique

FAO, Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), Association Femmes Mama Gbazabangui (AFMG), Amis de la nature (ONG AMN), Groupement ATA MANDAO (ATA), CARITAS, CEDIFOD, COOPI, Association DoNaVal (Dons de Nature Valorise) Nature et Santé (DONAVAL), ECHELLE, Enfants de la rue, FEMENV, FBG, Fédération des maraîchers de Bangui, OCDN, ONFR.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

FICHES DU PLAN D'ACTION ASSOCIÉES À L'AXE 3

L'axe 3 poursuit trois objectifs généraux :

- **Objectif général 1** : contribuer aux politiques d'intégration entre énergie, environnement, société et économie pour que l'offre existante réponde à la demande en bois-énergie dans une optique de gestion durable des ressources énergétiques.
- **Objectif général 2** : optimiser la filière bois-énergie pour un approvisionnement constant et durable de revenus équitables et certains pour les opérateurs de la filière.
- **Objectif général 3** : sensibiliser la population de Bangui, les institutions, les partenaires internationaux et les opérateurs à différents niveaux sur la question énergétique en liaison avec la dynamique urbaine afin d'encourager des comportements transparents et collaboratifs.

Fiche 7

Adoption (et futur développement) de la Plateforme WISDOM par le gouvernement et les ministères comme système de support décisionnel pour la question énergétique.

Objectifs spécifiques	
1.	WISDOM à niveau national et, à détail majeur, pour la région de Bangui.
2.	Estimation et cartographie de la demande, de l'offre et du bilan en combustibles ligneux.
3.	Sélections des zones prioritaires ou « points chauds en combustibles ligneux ».
4.	Cartographie du potentiel productif « commercial » (adapté au marché urbain)
5.	Définition du bassin d'approvisionnement de la ville, sur base des données plus détaillées et fiables possibles, selon les axes d'accessibilité et quantités excédentaires et « commerciales » de biomasse ligneuse.
6.	Zonage de demande/offre, des ressources humaines et naturelles, des caractéristiques des opérateurs et des consommateurs.
7.	Quantification et perspectives de la disponibilité des ressources.

Activités	
1.	Préparation d'un système information géographique national à basse résolution et un autre à haute résolution pour Bangui et de sa région d'influence et la cartographie thématique multisectorielle associée pour la filière bois-énergie.
2.	Analyse des changements d'usage et couverture du territoire intervenus dans les derniers 20 ans afin de bien comprendre les processus en cours et d'estimer leur tendances dans le temps. Base des données satellitaires Landsat 1986-2000 et sur des données plus récentes.
3.	Revoir / cataloguer / collecter les données du territoire urbain, périurbain et rural concerné disponibles auprès des acteurs institutionnel et connaître leur compétences et capacités.
4.	Conduire une segmentation du territoire ciblé selon ses caractéristiques, vocations d'usage et aspects gestionnaires tel que : <ul style="list-style-type: none"> • typologie des zones résidentielles et commerciales ; • zones industrielles ; • zones publiques ; • typologie de zones périurbaines ; • typologie des zones rurales ; • typologie de formations naturelles existantes selon leur potentiel productif ; • typologie de formations naturelles existantes selon leur régime foncier, possession et droites d'accès aux ressources ligneuses : <ul style="list-style-type: none"> • sous concession forestières ; • terres privées ; • bien communes gérées par les chefs de villages ; • Combinaisons de plusieurs conditions en conflit.
5.	Estimation de la productivité durable des formations naturelles et artificielles qui ne sont pas intéressées par l'inventaire forestier classique parmi un procès d'estimation rapide. segmentation par type (d, 6eme balle) comme paramètre de stratification et échantillonnage minimale sur le terrain pour mettre en relation la densité avec des valeurs de stock et d'accroissement.
6.	Renforcement des capacités nationales d'analyse et d'élaboration cartographique parmi des supports technologiques (mise au jour des ordinateurs et des logiciels SIG) et formatifs sur les nouvelles technologies disponibles et utilisées dans le projet.
7.	Consultation des partenaires institutionnels avec les privées (concessionnaires) et les chefs de villages intéressées pour gagner leur participation active aux stratégies à mettre en place.
8.	Identification par les chefs de villages de la part du territoire de leur village à aménager de façon durable pour la production de bois de feu, charbon de bois et autres biens et services d'intérêt pour la ville en harmonie et synergie avec les droits d'exploitations des concessions forestières.

Indicateurs	
1.	Evaluation environnementale stratégique.
2.	Meilleure définition des problèmes et localisation des actions.
3.	Analyse régressive du changement de couverture végétale pour estimer l'efficace d'analyse.
4.	Suivi du prix du bois et du charbon.

Outils législatifs et politiques

- Formes juridiques pouvant régler les relations commerciales entre la ville, les villages et autres opérateurs de la filière pour garantir l'équité dans la distribution des revenus générés, la durabilité de la ressource et la clarté des relations entre la ville et son territoire d'influence et entre le droits d'accès aux ressources parmi les villageoises, le propriétaires et les concessionnaires.
- Documentation et Acte d'adoption de WISDOM.
- Textes-type des Accords institutionnels avec les opérateurs.

Organismes responsables

MEFCP, ministère de l'Énergie et Mines, ENERCA (Énergie centrafricaine), FAO, ICRA.

Acteurs et partenaires d'appui technique

Mairie de Bangui (service de planification du territoire), ministère de l'Urbanisme, ministère de l'Agriculture, PARPAF, les villages de la zone d'approvisionnement durable (non encore intéressés par cette activité), les villages de la zone d'approvisionnement actuelle, les groupements, associations, ONG, opérateurs de la filière, les opérateurs de l'aménagement forestier et des programmes participatifs dans l'agriculture, l'agroforesterie et la foresterie, Commission Européenne.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 8

Bois de feu et charbon dans le Programme énergétique national.

Objectifs spécifiques	
1.	Intégration du bois-énergie comme source énergétique de valeur national.
2.	Encouragement pour l'amélioration de la filière.
Activités	
1.	Préparation d'un sous -Règlements de bois-énergie dans le plan et code énergétique.
2.	Concertation institutionnelle entre Ministères pour inclure la question bois-énergie dans les politiques énergétiques nationales.
3.	Support et appui financier aux projets (5 par an) orientés vers la production de bois renouvelable dans le Programme Énergétique National de la filière bois-énergie.
Indicateurs	
1.	Temps de réalisation de sous-règlements.
2.	Taux de succès des projets supportés.

Organismes responsables

Ministère de l'Énergie et des Mines, MEFCP.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

Fiche 9

Programmes «Bois-énergie vert en action».

Objectifs spécifiques	
1.	Optimisation de disponibilité de bois/charbon.
2.	Consolidation de l'approche par la gestion durable des ressources renouvelables arbre/forêt.
3.	Meilleure organisation des reboiseurs, grâce à laquelle ils pourraient, d'une part, réprimer l'influence des collecteurs sur la détermination des prix, et d'autre part, par la création de centrales de ventes pour les combustibles ligneux, appelées aussi «MARCHES RURAUX».
4.	Certification de qualité du système de production.
5.	Augmentation du revenu des petits producteurs.
6.	Meilleure efficacité de la filière.
7.	Mesures de production forestière durables (reboisement, transfert de gestion, meules améliorées), politiques régulatrices (un contrôle forestier plus efficace).
8.	Augmentation des bénéfices des reboiseurs de leurs produits par la vente directe aux collecteurs et auprès des consommateurs pour jouir ainsi des marges bénéficiaires des acteurs écartés.
Activités	
1.	Formulation d'un programme de reboisement calibré pour l'énergie en accord avec les résultats de WISDOM.
2.	Mise en place d'une banque de graines «Silo National de graines forestières» <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage et le marquage de porte-graines de différentes espèces autochtones et introduites. ▪ La récolte et le traitement des graines, avec indication des caractéristiques des graines : le taux de germination, la date et le mode semis. ▪ L'assistance des ONG, des groupements et des particuliers, dans la mise en place des pépinières, la préparation des sols. ▪ L'importation de graines si nécessaire. ▪ Technique de pépinières pour espèces à haute valeur pour le bois de feu et le charbon.
3.	Plan d'élagage optimisé pour les arbres de projets agroforestiers et des espaces publics désignés

4.	<p>Contrats d'exploitation et de reboisement entre les groupements et l'administration forestière. Projets de FUPU, de sylviculture et systèmes agroforestiers dédiés à la production de bois/charbon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des terrains • Mise en place des pare-feux. • Etablissement du plan d'aménagement. • Exploitation de bois/bois-énergie en coupe à blanc suivant le plan d'aménagement. • Reboisement en plein • Entretien de la plantation. • Exploitation de bois/bois-énergie en éclaircie suivant le plan d'aménagement.
5.	Sélection et encouragement, par micro-crédit ou soulagement fiscal, des 15 meilleurs projets visant la gestion durable des ressources arbre/forêt.
6.	Réorganisation du système de recouvrement et de destination des recettes forestières : part des recettes (10%) à destination de support des activités des groupements de petits entrepreneurs et opérateurs de la filière.
7.	Encourager les groupements à assurer le rôle de «collecteur transporteur» c'est-à-dire le rôle du grossiste qui transporte et vend à Bangui.
8.	Révision de la taxe définie à l'article 84 Code Forestière, «laissez passer» visé, paraphé, numéroté avec le numéro du permis d'exploitation artisanale du groupement.
9.	Mise en place des sites de démonstration (5 sites) et programme d'aménagement.
Indicateurs	
1.	Nombre de projets approuvés/Nombre de projets réalisés.
2.	Surface reboisée par an.
3.	Surface à gestion durable avec forêt renouvelable par an.
4.	Trend de revenu moyen des opérateurs de la filière.

Outils législatifs et politiques

- Analyse des limites et arbitrage pour la solution des conflits entre administration et producteurs, et entre producteurs.
- Contrôle de compatibilité des mesures adoptées dans le cadre législatif national.

Organismes responsables

MEFCP.

Acteurs et partenaires d'appui technique

FAO, ACDA, Association des Charbonniers de Kapou (Ombella-Mpoko), groupement (ACK), AFMG, AMN, ATA, CEDIFOD, Coopérative de forgerons de Centrafrique (COFOC), COOPI, DONAVAL, ECHELLE, Enfants de la rue, FEMENV, FBG, Fédération des maraîchers de Bangui, OCDN, ONFR.

Calendrier :

Durée du projet :

Budget alloué :

CONCLUSION ET PERSPECTIVE

Il est indéniable que la complexité de la problématique, la multiplicité des acteurs ainsi que le manque d'expertise et d'expérience locale en matière de planification et de contrôle de développement urbain place décideurs et citoyens devant un défi majeur. Les solutions se doivent d'être taillées sur mesure par une société en changement. Mais les aspirations de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire devraient constituer l'élément guide commun dans les négociations et la mise en œuvre, autant que possible, dans un esprit consensuel.

La stratégie et son plan d'action apportent des éléments de solutions à travers une optimisation de la couverture arborée et forestière, tant pour leurs apports économiques qu'environnementaux. Il s'agira maintenant pour tous ceux concernés d'apporter leur volonté et leur savoir-faire afin de concevoir des actions cohérentes et synergiques. Les fiches pratiques constituent autant d'exemples d'outils de planification pour lesquelles il s'agit d'apporter ressources humaines, institutionnelles et financières pour leur réalisation.

Il est à espérer que cette stratégie quinquennale se soit réalisée en 2014, donne une impulsion au renversement de la situation actuelle de dégradation généralisée des terres, des forêts et autres systèmes boisés de l'environnement urbain de Bangui et contribue à améliorer le bien-être de sa population. Les approches, méthodologies, mécanismes institutionnels et actions adoptés, se raffineront au fur et à mesure de leur adoption et devraient être élargies aux autres villes de la République centrafricaine. Il est également à espérer que, dans un souci de cohérence territoriale, les villes travaillent ensemble à la problématique, incluant systématiquement le souci de préserver le monde rural qui les sépare d'une dégradation perverse. L'urbanisation de nos sociétés peut impliquer une évolution de la composante forestière du paysage. Mais ceci ne devrait pas supposer une dégradation de leurs fonctions si l'on respecte la concrétisation d'approches intégrées sociales, économiques et environnementales.

BIBLIOGRAPHIE

ADIE. 2004. *Stratégie de l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale*. Pour la période de 2004-2009 (connaissance, compétence, capacité) : les Enjeux.

Aubry, P. 1999. *Appui à la mise en place d'instances locales de promotion et de développement économique. Programme de développement municipal. Programme ECOFILOC: pour une stratégie de développement endogène. Séminaire ECOFILOC, Cotonou, 20 au 23 octobre 1999.*

Bonannee, M. 1999. *Données statistiques sur les produits forestiers non ligneux en République centrafricaine*. CE-FAO (1998-2001).

Bonannee, M. 2001. *L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), République Centrafricaine*, Rome 2001.

Carney, D. 1998. *Implementing the sustainable livelihood approach*. In D. Carney (ed.) *Sustainable rural livelihoods: what contribution can we make?* DFID, London, UK.

Carter, E.J., 1994. *The potential of urban forestry in developing countries: a concept paper*. FAO, Rome.

COMIFAC.2006. *Plan d'opérations 2006-2008 du Plan de convergence. Fiches opérationnelles nationales République centrafricaine*.

COMIFAC-CEEAC 2007. *Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale (PASR / LCD – AC, juin 2007)*.

Commission Économique pour l'Afrique. 2004. *Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises africaines: un cadre stratégique d'appui institutionnel (ECA/DMD/PSD/TP/00/04)*.

CORAF 1999. *Plan stratégique de coopération pour la recherche et le développement agricoles en Afrique de l'ouest et du centre. 1999- 2014*.

Source: <http://www.coraf.org/>

Dayaratne, R. Samarawickrama, R. 2001. *Empowering communities in managing rural urban encounters: the concepts and practices of the housing and community development program in the peri-urban areas of Colombo*. In: DPU International Conference: Rural-Urban Encounters: Managing the Environment of the peri- Urban Interface, London 9-10 November 2001, University of Bahrain / Colombo Municipality Council.

Dimanche, L. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national principal*. Projet TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

Drigo R., Masera O.R. et Trossero M.A. 2002. *Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping - WISDOM: a geographic representation of woodfuel priority areas*. Unasylva 211, Vol. 53, FAO, 2002. Pp 36 – 40. (Published in English, French and Spanish).

Source: <http://www.fao.org/docrep/005/y4450e/y4450e12.htm>

Drigo, R. 2007. *Bois-énergie et WISDOM pour la ville de Bangui. Rapport de consultation*. Programmes Bois-Énergie et Foresterie Urbaine et Périurbaine (FOIP et FOMC) du Département des forêts de la FAO, en synergie avec le projet de Foresterie urbaine et périurbaine de Bangui (TCP/CAF/3003).

Drigo, R. Salbitano, F. 2008. *Urban Woodshed. Wood energy and urbanization in developing countries: an analysis of urban/rural interaction using the WISDOM approach*. FAO Forestry Department. Urban forestry – Wood energy.

Duraiappah, A. K, Roy, M. 2007. *Poverty and Ecosystems: Prototype assessment and reporting method – Kenya case study*. IISD.

El Lakany, H. 1999. *Urban and peri-urban forestry: case studies in developing countries*. FAO, Rome.

Entwisle, B. Stern, P.C. (éds). 2005. *Population, Land Use, and Environment: Research Directions*. National Academic Press, Washington D.C.

Ethiopian National Energy Committee, 1981. *A study to surmount fuel problem in Ethiopia*, Addis Abeba.

FAO. 1995. *An annotated bibliography of urban forestry in developing countries*. FAO, Rome.

FAO. 1999. *Case studies in Africa, Asia, Latin America and the Near East*. FAO, Rome.

FAO. 2001a. *Past trends and future prospects for the utilization of wood for energy*, by J. Broadhead, J. Bahdon & A. Whiteman. Annexes 1 and 2. Global Forest Products Outlook Study (GFPOS).

FAO. 2001b. *La foresterie urbaine et périurbaine. Études de cas sur les pays en développement*, by S. Rouchiche, R. Webb, S. Murray, M. Pastuk, M.H. El-Lakany & A.M. Ataie.

FAO. 2003. *Woodfuels Integrated Supply/Demand Overview Mapping – WISDOM*. Par O.R. Masera, R. Drigo & M.A. Trossero.

Source: <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4719E/Y4719E00.HTM>

FAO. 2006. *Woodfuels Integrated Supply/Demand Overview Mapping (WISDOM). East Africa. Spatial woodfuel production and consumption analysis of selected African countries*, by R. Drigo. FAO Forestry Department – Wood energy.

Source: <http://www.fao.org/docrep/009/j8227e/j8227e00.HTM>

FAO. 2007. *Wood-energy supply/demand scenarios in the context of poverty mapping. A WISDOM case study in Southeast Asia for the years 2000 and 2015. Prepared by Rudi Drigo for FAO Environment and Natural Resources Service (SDRN) and Forest Product Service (FOPP). Environment and Natural Resources Working Paper No. 27*. ISBN 978-92-5-105710-0.

Source: <http://www.fao.org/docrep/010/a1106e/a1106e00.htm>.

FAO. 2008. *WISDOM for cities. Analysis of wood energy and urbanization aspects using WISDOM methodology*. Par R. Drigo et F. Salbitano. FAO Forestry Department Urban forestry – Wood energy.

Source: <http://www.fao.org/docrep/010/i0152e/i0152e00.HTM>

FEM-PNUD. 2003. *Plan d'action stratégique régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo est*.

Gourna, F. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national en agriculture*. Projet TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

Gouvernement de la République centrafricaine. 1998. *Cadre politique économique pour 1998-2000*.

Knuth L. 2005. *Legal and institutional aspects of urban and peri-urban forestry and greening*. FAO legislative study 88. FAO, Rome.

Kolade Adeyoju, S. 2005. *Agroforesterie, législation, politique et usages forestiers*. CEA/FAO.

Kuchelmeister, G. 1998. *Urban forestry in the Asia-Pacific Region: status and prospects*. Asia-Pacific Sector Outlook Study (APFSOS) Working Paper 44.

Limbio, E. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national juriste*. TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

MAPAQ, MDDEP, UPA. 2007. *Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010*. Gouvernement du Québec, 2007.

Mbong Mbong, L. 2001. *L'impact de la pauvreté urbaine sur la dynamique des villes: enjeux pour les municipalités africaines et l'engagement des municipalités africaines dans l'élaboration de politiques, programmes ou projets visant la réduction de la pauvreté*. Séminaire Gestion urbaine et municipale en Afrique, Dakar, Sénégal, du 15 au 26 octobre 2001.

Mboutou, F. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national socio-économiste*. TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

Ministère de l'Agriculture. 2003. *Plan Directeur Agricole: Plan d'action de ressources forestières et fauniques 2003-2012*.

Momokoama, T. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national approche participative, vulgarisation, éducation et communication*. TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

N'gasse, G. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national spécialiste en produits forestiers non*

ligneux (PFNL), filière de certains produits et autres questions d'aménagement, de transformation et de marché. TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

PARPAF. 2006. *Normes nationales d'élaboration des Plans d'aménagement*. MEFCP, République centrafricaine.

R.I.M.-Comite Interministeriel de Lutte contre la Pauvrete. 1999. *Éléments de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2000-2015*.

Ramilison, C. 2007. *Rapport de mission consultant international bois-énergie*, FAO, Rome.

RCA-Ministère de l'économie, du Plan et de la coopération internationale (MEPCI) 2005a. *Troisième recensement général de la population et de l'habitation de 2003. Monographie de la Ville de Bangui. Rapport d'analyse thématique*. Bangui.

RCA- Ministère de l'économie, du Plan et de la coopération internationale (MEPCI) 2005b. *Troisième recensement général de la population et de l'habitation de 2003. Migrations et Urbanisation. Rapport d'analyse thématique*. Bangui.

Reseau canadien de la forêt urbaine. 2003. *Stratégie canadienne sur la forêt urbaine 2004-2006*. Fondation Canadienne de l'Arbre.

Rondeau, C. 2000. *L'appropriation foncière informelle à Bamako: une stratégie d'insertion urbaine pour les uns et d'accumulation foncière pour les autres*. GIM Cahier. 2000-06: 1-34.

Rouchiche S. *La foresterie urbaine et périurbaine en Afrique. Une étude de cas sur le Sahel (Dakar, Niamey, Nouakchott and Ouagadougou)*.

Sudha, P., Ravindranath, N.H. 2000. *A study of Bangalore urban forest*. Landscape and Urban Planning 47: 47-63.

UNCHS (Habitat). 1996. *La pauvreté urbaine, un défi mondial. Déclaration de Recife*.

UN-Habitat. 2004. *State of the World's cities. 2004/05. Globalization and urban culture*. VA: Earthscan – Nairobi, Kenya.

UN-Habitat. 2006. *State of the World's cities. 2006/07. The Millennium development Goals and Urban Sustainability: 30 years of shaping the Habitat Agenda*. VA: Earthscan – Nairobi, Kenya.

UN-Habitat. 2003. *The challenge of slums. Global Report on Human Settlement 2003*. VA: Earthscan – Nairobi, Kenya.

Yalibanda, Y. 2004. *Régime fiscal forestier et dépenses de l'État en faveur du secteur forestier en République centrafricaine*. FAO, Division des politiques et de la planification forestière, Rome. Bureau régional pour l'Afrique, Accra.

Yandji, E. 2007. *Rapport 3^e phase. Consultant national spécialiste en foyer amélioré et filière bois-énergie*. TCP/CAF/3003 (A) «Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui», FAO, Bangui.

ANNEXES

Annexe 1. Les causes de la dégradation des terres et des ressources naturelles

(Source : COMIFAC-CEEAC 2007)

EXPLOITATION IRRATIONNELLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

L'exploitation illicite combinée à l'exploitation non durable des forêts contribuent à la destruction des écosystèmes et à la perte de la diversité biologique dans le bassin du Congo. Ce type d'exploitation permet d'une part de satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales et d'autre part de ravitailler les marchés locaux et même internationaux en bois d'œuvre et de service.

Du fait de son caractère informel, peu de statistiques officielles sont disponibles pour apprécier l'impact de ce type d'exploitation sur les ressources forestières. Toutefois, sur la base de la demande des ménages urbains en bois de feu et charbon, on observe un déboisement intense des ceintures périurbaines. C'est le cas du Congo où l'on estime à 500 000 m³ par an, la quantité de bois prélevé autour des grandes villes pour satisfaire les besoins énergétiques.

Au delà de ces quelques causes directes, il est à noter que le problème de fond est bien celui de la pauvreté, ce qui amène à considérer que les solutions se trouvent hors du secteur forestier.

La déforestation et la dégradation des forêts, qui est une conséquence de ces pratiques, constituent pour l'essentiel une étape cruciale vers la désertification. En effet les défrichements et la dégradation du couvert végétal sont non seulement les causes de l'extinction des espèces et de la dégradation des fonctions et services essentiels des écosystèmes forestiers, mais aussi le début des modifications des propriétés du milieu, appauvrissant les capacités des sols.

Bien que les statistiques récentes sur les taux de déforestation et de dégradation dans les pays du bassin du Congo ne soient pas alarmants (EDF, 2006), il est important de prendre des mesures appropriées pour combattre ce fléau.

TECHNIQUES AGRICOLES INAPPROPRIÉES

L'agriculture est l'une des principales activités économiques dans le bassin du Congo. Or l'agriculture itinérante sur brûlis est la pratique culturelle la plus répandue dans la zone. Ce mode d'exploitation des terres, bien que traditionnel en zone forestière présente l'inconvénient d'appauvrir rapidement les sols. En plus, lorsque le temps de jachère se réduit comme il est observé de nos jours, du fait de l'exode rural et du vieillissement de la population, les sols se dégradent très vite.

PRESSION DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE PÉRIURBAINE

L'accroissement rapide des populations des principales villes des pays d'Afrique centrale (facteur 10 en 40 ans pour de nombreuses villes) a eu comme corollaire une augmentation exponentielle des besoins en bois de service, bois d'œuvre et surtout bois-énergie. Pour satisfaire ces besoins,

les zones forestières des ceintures vertes autour des grandes métropoles comme Douala, Kinshasa et Brazzaville ont été largement détruites. Il faut maintenant aller de plus en plus loin pour satisfaire aux besoins urbains.

MOUVEMENTS MIGRATOIRES LIÉS AUX CONFLITS ARMÉS

Comme dans les zones de savane, les mouvements migratoires liés aux conflits armés constituent un facteur aggravant de la destruction d'écosystèmes naturels et de la dégradation des terres. Aussi, ces migrations ont-elles également contribué ponctuellement à l'aggravation des conflits locaux entre les différents acteurs en présence pour l'accès aux ressources devenues rares.

EXPLOITATION IRRATIONNELLE DES RESSOURCES EN EAU

On retrouve aussi dans ces zones, des cours d'eau partagés par plusieurs pays. Ce sont les cas de: fleuve Congo, l'Oubangui, la Sangha, le Ntem l'Ogoué, le Wele et Kie. Ces cours d'eau constituent ainsi la base de vie des populations environnantes de ces pays et sont utilisés pour les activités agricoles, la pêche et le transport fluvial. Cependant, certains de ces cours d'eau sont envahis par les espèces allogènes, ce qui nuit considérablement au transport fluvial et détériore l'écosystème alors que d'autres sont sujets à une exploitation irrationnelle de ses ressources.

Au-delà des causes citées ci-dessous, il est important de relever que l'Afrique centrale comme la plupart des autres régions du globe est soumise à l'influence des changements climatiques observés au niveau mondial. Ces changements climatiques qui se traduisent généralement par un réchauffement global de la planète entraînent une exacerbation de la sécheresse dans les zones soudano-sahéliennes et ailleurs dans la sous-région.

En conclusion, on peut dire que la désertification constitue une grande préoccupation pour les décideurs comme pour les populations des pays d'Afrique centrale.

La lutte contre la désertification revêt de ce fait une dimension importante et d'urgence lorsqu'elle est vue sous l'angle de la gestion des eaux et des sols. En effet, le problème de la dégradation des sols et de la perte de leur fertilité est une menace sur la sécurité alimentaire et l'environnement de plusieurs bassins versants. À l'échelle sous-régionale, peu d'actions ont cependant été menées dans ce domaine (FAO FOSA, 2001).

Annexe 2. La filière bois-énergie: de la forêt à la transformation et à la vente, des foyers à la plantation d'arbres.



Capitale de la République centrafricaine, Bangui connaît, comme tant de villes dans le monde, des problèmes de dégradation générale de son environnement, étroitement liés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Le rôle des forêts, des systèmes agroforestiers et d'autres éléments arborés modelant exploitations agricoles et paysages est indéniable. Face à l'urbanisation croissante et aux difficultés à restaurer, réhabiliter et conserver les ressources forestières dans et autour de Bangui, le gouvernement a élaboré, de concert avec les parties prenantes, sa Stratégie de développement et son Plan d'action quinquennal pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui.

Gouvernements, autorités locales, forestiers et citoyens se doivent de renforcer et de maintenir un dialogue élargi visant à assurer une implication collective et responsable de tous, en réconciliant ce qui ne devrait être dissocié, soit communauté, arbres et bien-être. Ce document se veut un outil pratique pour décideurs et maîtres d'oeuvres afin de planifier les opérations menant à la concrétisation d'une « vision verte pour Bangui ».

Les questions relatives à la demande, l'offre et l'approvisionnement en combustibles ligneux sont abordées en détail dans la publication « Plateforme WISDOM - Diagnostique et cartographie du territoire et de la société pour le bois-énergie ».

Stratégie de développement et Plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui



www.fao.org/forestry